



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2012





SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2012	7
TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2012	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	11
1.c Actifs et passifs financiers	15
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	27
1.e Immobilisations	28
1.f Contrats de location	29
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	30
1.h Avantages bénéficiant au personnel	31
1.i Paiement à base d'actions	32
1.j Provisions de passif	34
1.k Impôt courant et différé	34
1.l Tableau des flux de trésorerie	35
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats financiers	35
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	36
2.a Marge d'intérêts	36
2.b Commissions	37
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	37
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	38
2.e Produits et charges des autres activités	38
2.f Coût du risque	39
2.g Impôt sur les bénéfices	41
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	42
4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN	45
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	50
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	50
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	52
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	53
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	54
5.e Reclassement d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	58
5.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	60
5.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle	60
5.h Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours	62
5.i Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	63
5.j Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66
5.k Impôts courants et différés	67
5.l Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	68
5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence	69
5.n Immobilisations de placement et d'exploitation	70
5.o Ecarts d'acquisition	71



5.p	Provisions techniques des sociétés d'assurance	73
5.q	Provisions pour risques et charges	74
5.r	Transferts d'actifs financiers	75
6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	76
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	76
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	76
6.c	Autres engagements de garantie	76
7.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	78
7.a	Frais de personnel	78
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	78
7.c	Autres avantages à long terme	83
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	83
7.e	Paiements à base d'actions	84
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	90
8.a	Evolution du capital et résultat par action	90
8.b	Périmètre de consolidation	97
8.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	103
8.d	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle	104
8.e	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	106
8.f	Relations avec les autres parties liées	117
8.g	Echéancier par maturité	119
8.h	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	120
8.i	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	121
8.j	Honoraires des Commissaires aux comptes	123

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2012 et 2011. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2010 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2012 sous le numéro D.12-0145.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

En millions d'euros	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Intérêts et produits assimilés	2.a	44 476	47 124
Intérêts et charges assimilées	2.a	(22 731)	(23 143)
Commissions (produits)	2.b	12 601	13 695
Commissions (charges)	2.b	(5 069)	(5 276)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	3 312	3 733
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	1 624	280
Produits des autres activités	2.e	33 720	26 836
Charges des autres activités	2.e	(28 861)	(20 865)
PRODUIT NET BANCAIRE		39 072	42 384
Charges générales d'exploitation		(25 007)	(24 608)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(1 543)	(1 508)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		12 522	16 268
Coût du risque	2.f	(3 941)	(6 797)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 581	9 471
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		489	80
Gains nets sur autres actifs immobilisés		1 792	206
Ecart d'acquisition	5.o	(490)	(106)
RESULTAT AVANT IMPOT		10 372	9 651
Impôt sur les bénéfices	2.g	(3 059)	(2 757)
RESULTAT NET		7 313	6 894
dont intérêts minoritaires		760	844
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		6 553	6 050
Résultat par action	8.a	5,16	4,82
Résultat dilué par action	8.a	5,15	4,81



ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net	7 313	6 894
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	5 518	(1 748)
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	113	(61)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	4 761	(2 532)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(284)	277
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	559	640
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	6	(15)
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	363	(57)
Total cumulé	12 831	5 146
- Part du Groupe	11 178	4 487
- Part des minoritaires	1 653	659



BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
ACTIF			
Caisse, banques centrales		103 190	58 382
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	143 465	157 624
Prêts et opérations de pensions	5.a	146 899	153 799
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	62 800	57 073
Instruments financiers dérivés	5.a	410 635	451 967
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	14 267	9 700
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	192 506	192 468
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	40 406	49 369
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	630 520	665 834
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 836	4 060
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.j	10 284	10 576
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	8 661	11 570
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	99 359	93 540
Participation différée des assurés aux bénéfices	5.p	-	1 247
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	7 040	4 474
Immeubles de placement	5.n	927	11 444
Immobilisations corporelles	5.n	17 319	18 278
Immobilisations incorporelles	5.n	2 585	2 472
Ecarts d'acquisition	5.o	10 591	11 406
TOTAL ACTIF		1 907 290	1 965 283
DETTES			
Banques centrales		1 532	1 231
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	52 432	100 013
Emprunts et opérations de pensions	5.a	203 063	173 271
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	43 530	42 044
Instruments financiers dérivés	5.a	404 598	447 467
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	17 286	14 331
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	111 735	149 154
Dettes envers la clientèle	5.g	539 513	546 284
Dettes représentées par un titre	5.i	173 198	157 786
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 067	356
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	3 046	3 489
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	86 691	81 010
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.p	147 992	133 058
Provisions pour risques et charges	5.q	10 962	10 480
Dettes subordonnées	5.i	15 223	19 683
TOTAL DETTES		1 812 868	1 879 657
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		76 102	70 714
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		6 553	6 050
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		82 655	76 764
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		3 231	(1 394)
Total part du Groupe		85 886	75 370
Réserves et résultat des minoritaires		8 124	10 737
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		412	(481)
Total intérêts minoritaires		8 536	10 256
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		94 422	85 626
TOTAL PASSIF		1 907 290	1 965 283



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2012

En millions d'euros	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat avant impôt		10 372	9 651
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		8 540	18 975
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 663	3 788
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		493	135
Dotations nettes aux provisions		7 004	6 359
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(489)	(80)
Produits nets des activités d'investissement		(1 783)	(246)
Charges (produits) nets des activités de financement		217	(1 719)
Autres mouvements		(565)	10 738
Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		38 424	11 719
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(22 052)	(11 427)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		47 028	(68 092)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		17 890	96 551
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 455)	(2 970)
Impôts versés		(1 987)	(2 343)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		57 336	40 345
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.d	2 911	325
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 631)	(1 938)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		1 280	(1 613)
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		543	(3 910)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(8 246)	(11 058)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(7 703)	(14 968)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(1 035)	1 550
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		49 878	25 314
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		50 329	25 015
Comptes actifs de caisse, banques centrales		58 382	33 568
Comptes passifs de banques centrales		(1 231)	(2 123)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	12 099	11 273
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(18 308)	(17 464)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(613)	(239)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		100 207	50 329
Comptes actifs de caisse, banques centrales		103 190	58 382
Comptes passifs de banques centrales		(1 532)	(1 231)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	8 665	12 099
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(9 840)	(18 308)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(276)	(613)
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		49 878	25 314



TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total
Situation au 31 décembre 2010	25 711	8 029	40 723	74 463	9 401	1 892	11 293
Affectation du résultat de l'exercice 2010			(2 521)	(2 521)	(462)		(462)
Augmentations de capital et émissions	396			396			
Réduction de capital						(500)	(500)
Incidence des échanges et de rachats des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			114	114			
Mouvements sur titres propres	(427)	(768)	91	(1 104)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			65	65			
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(295)	(295)	(117)		(117)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			(80)	(80)	80		80
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires			(8)	(8)	63		63
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			(292)	(292)	(477)		(477)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			3	3	(16)		(16)
Autres variations	(2)		(25)	(27)	65	3	68
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
Résultat net au 31 décembre 2011			6 050	6 050	844		844
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					(39)		(39)
Situation au 31 décembre 2011	25 678	7 261	43 825	76 764	9 342	1 395	10 737
Affectation du résultat de l'exercice 2011			(1 430)	(1 430)	(232)		(232)
Augmentations de capital et émissions	1 153			1 153			
Réduction de capital	(378)			(378)	(250)	(683)	(933)
Mouvements sur titres propres	268	(20)	(46)	202	10		10
Opérations résultant de plans de paiement en actions			72	72			
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(280)	(280)	(86)		(86)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			8	8	(11)		(11)
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires					(2 027)		(2 027)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)					(4)		(4)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			5	5	(15)		(15)
Autres variations	(7)		(7)	(14)	(81)	40	(41)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
Résultat net au 31 décembre 2012			6 553	6 553	760		760
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					(34)		(34)
Situation au 31 décembre 2012	26 714	7 241	48 700	82 655	7 372	752	8 124



DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2012

Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres totaux
Part du Groupe				Intérêts minoritaires	
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total		
(401)	(14)	584	169	(296)	85 629
					(2 983)
					396
					(500)
					114
					(1 104)
					65
					(412)
					55
					(769)
					(13)
					41
(44)	(2 182)	663	(1 563)	(185)	(1 748)
					6 894
					(39)
(445)	(2 196)	1 247	(1 394)	(481)	85 626
					(1 662)
					1 153
					(1 311)
					212
					72
					(366)
					(3)
					(2 027)
					(4)
					(10)
					(55)
(51)	4 345	331	4 625	893	5 518
					7 313
					(34)
(496)	2 149	1 578	3 231	412	94 422



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2012, le Groupe a appliqué l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – transferts d'actifs financiers » adopté par l'Union européenne le 23 novembre 2011 (note 5.r). Cet amendement est sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2012 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2012.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2012 n'est l'objet que d'une option.

A compter du 1^{er} janvier 2013, et conformément à l'amendement à IAS 19 'Avantages au personnel' adopté en juin 2012 par l'Union européenne, la dette au titre des engagements de retraite figurera au bilan du Groupe en tenant compte des écarts actuariels qui n'auraient pas, à cette date, été comptabilisés ou amortis. Elle sera ainsi augmentée de 412 millions d'euros et de 570 millions d'euros respectivement au 1^{er} janvier 2012 et au 31 décembre 2012 dans la référence aux comptes 2012 qui sera présentée dans les états financiers de l'exercice 2013 ; le résultat avant impôt de l'exercice 2012 sera corrélativement augmenté de 7 millions d'euros.

Le 29 décembre 2012, l'Union européenne a adopté l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014, et la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », applicable prospectivement à compter du 1^{er} janvier 2013. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur ses comptes consolidés.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requis par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 – Pilier 3 du rapport de gestion. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention "audité".

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission



1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de



consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 ont conduit à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée a modifié le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et a conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.



La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par



étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

⁽²⁾ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération - les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités



comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

• Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.



Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.



1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

• **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « restructuration des actifs classés dans la catégorie « prêts et créances »).

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux



années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :



- vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
- vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :



- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;



- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

• **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.



1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « Valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

- **Utilisation de prix cotés sur un marché actif**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

- **Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés**

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.



La marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.



Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.



1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.



Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.



Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net



représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.



En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.



- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.



BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt



personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat.



1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	29 093	(9 375)	19 718	29 146	(8 740)	20 406
Comptes et prêts / emprunts	27 622	(9 246)	18 376	27 424	(8 388)	19 036
Opérations de pensions	21	(79)	(58)	61	(203)	(142)
Opérations de location-financement	1 450	(50)	1 400	1 661	(149)	1 512
Opérations interbancaires	1 719	(2 562)	(843)	2 102	(2 621)	(519)
Comptes et prêts / emprunts	1 645	(2 281)	(636)	1 905	(2 274)	(369)
Opérations de pensions	74	(281)	(207)	197	(347)	(150)
Emprunts émis par le Groupe	-	(3 445)	(3 445)	-	(4 025)	(4 025)
Instruments de couverture de résultats futurs	2 849	(2 477)	372	2 903	(2 535)	368
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	2 146	(3 577)	(1 431)	1 519	(2 712)	(1 193)
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	2 293	(1 295)	998	4 518	(2 510)	2 008
Portefeuille de titres à revenu fixe	1 438	-	1 438	2 435	-	2 435
Prêts / emprunts	207	(360)	(153)	357	(528)	(171)
Opérations de pensions	648	(814)	(166)	1 726	(1 776)	(50)
Dettes représentées par un titre	-	(121)	(121)	-	(206)	(206)
Actifs disponibles à la vente	5 889	-	5 889	6 268	-	6 268
Actifs détenus jusqu'à échéance	487	-	487	668	-	668
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	44 476	(22 731)	21 745	47 124	(23 143)	23 981

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 610 millions d'euros pour l'exercice 2012 contre 554 millions d'euros pour l'exercice 2011.



2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 3 258 millions et 601 millions d'euros pour l'exercice 2012, contre un produit de 3 583 millions d'euros et une charge de 596 millions d'euros pour l'exercice 2011.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 298 millions d'euros pour l'exercice 2012, contre 2 454 millions d'euros pour l'exercice 2011.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Portefeuille de transaction	5 505	952
Instrument de dette	2 066	(297)
Instrument de capital	3 132	455
Autres instruments financiers dérivés	307	806
Opérations de pension	-	(12)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(2 818)	2 891
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du groupe BNPP (note 5.a)</i>	<i>(1 617)</i>	<i>1 190</i>
Incidence de la comptabilité de couverture	16	(117)
Instruments financiers de couverture de valeur	258	(1 989)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(242)	1 872
Réévaluation des positions de change	609	7
Total	3 312	3 733

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2012 et 2011, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.



2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	839	(408)
Plus ou moins-values nettes de cession	839	(408)
Actions et autres titres à revenu variable	785	688
Produits de dividendes	515	453
Charge de dépréciation	(465)	(731)
Plus-values nettes de cession	735	966
Total	1 624	280

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 2.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique «Variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres» et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 445 millions d'euros au cours de l'exercice 2012, contre un gain net de 742 millions d'euros au cours de l'exercice 2011.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- 45 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50% par rapport à la valeur d'acquisition (44 millions d'euros en 2011),
- 8 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (23 millions d'euros en 2011),
- 11 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30% en moyenne sur un an (non utilisé en 2011),
- 54 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (73 millions d'euros en 2011).

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	24 715	(21 460)	3 255	18 204	(14 559)	3 645
Produits nets des immeubles de placement	375	(178)	197	1 301	(500)	801
Produits nets des immobilisations en location simple	5 871	(4 844)	1 027	5 627	(4 567)	1 060
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	1 214	(1 006)	208	216	(41)	175
Autres produits nets	1 545	(1 373)	172	1 488	(1 198)	290
Total net des produits et charges des autres activités	33 720	(28 861)	4 859	26 836	(20 865)	5 971

La diminution des produits nets des immeubles de placement résulte de la perte de contrôle du groupe Klépierre à la fin du premier trimestre 2012 (note 8.d).



- Produits nets de l'activité d'assurance**

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Primes acquises brutes	19 813	16 288
Charges des prestations des contrats	(15 267)	(12 484)
Variations des provisions techniques	(4 246)	1 572
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	3 361	(1 597)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(519)	(361)
Autres produits et charges	113	227
Total des produits nets de l'activité d'assurance	3 255	3 645

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période**

Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Dotations nettes aux dépréciations	(4 173)	(6 751)
<i>dont dette souveraine grecque ⁽¹⁾</i>	(62)	(3 241)
Récupérations sur créances amorties	714	514
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(482)	(560)
Total du coût du risque de la période	(3 941)	(6 797)

⁽¹⁾ La charge relative au provisionnement de la dette souveraine grecque constituée en 2011 résultait de la reprise en résultat de la variation de valeur des titres enregistrée en capitaux propres à la date de leur reclassification en prêts et créances (cf. note 4), soit 1 296 millions d'euros, et de compléments de provisions constitués à hauteur de 75% de leur valeur nominale.

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6	47
Prêts et créances sur la clientèle	(3 769)	(6 085)
Actifs financiers disponibles à la vente	(13)	(569)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	(22)
Instruments financiers des activités de marché	(118)	(132)
Autres actifs	(8)	4
Engagements par signature et divers	(39)	(40)
Total du coût du risque de la période	(3 941)	(6 797)



- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Total des dépréciations constituées en début de période	30 675	29 783
Dotations nettes aux dépréciations	4 173	6 005
<i>dont dette souveraine grecque</i>	62	2 395
Utilisation de dépréciations	(6 007)	(3 935)
Variation des parités monétaires et divers	(424)	(1 178)
Total des dépréciations constituées en fin de période	28 417	30 675

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (<i>note 5.f</i>)	537	707
Prêts et créances sur la clientèle (<i>note 5.g</i>)	26 525	27 958
Instruments financiers des activités de marché	276	598
Actifs financiers disponibles à la vente (<i>note 5.c</i>)	69	162
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	223
Autres actifs	34	36
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	27 441	29 684
<i>dont provisions spécifiques</i>	23 100	24 818
<i>dont provisions collectives</i>	4 341	4 866
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	45	23
- sur la clientèle	451	478
Autres éléments ayant fait l'objet de dépréciations	480	490
Total des provisions inscrites au passif (<i>note 5.q</i>)	976	991
<i>dont provisions spécifiques</i>	807	858
<i>dont provisions collectives</i>	169	133
Total des dépréciations et provisions constituées	28 417	30 675



2.g IMPOT SUR LES BENEFCES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽¹⁾	Exercice 2012		Exercice 2011	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽²⁾	(3 745)	36,1%	(3 493)	36,1%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	216	-2,1%	187	-1,9%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	337	-3,3%	169	-1,7%
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	163	-1,6%	244	-2,5%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	9	-0,1%	29	-0,3%
Autres effets	(39)	0,5%	107	-1,2%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(3 059)	29,5%	(2 757)	28,5%
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 696)		(2 070)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.k)	(363)		(687)	

⁽¹⁾ Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5% assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% le portant ainsi à 36,1%.

⁽²⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.



3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- Retail Banking (RB): ce domaine réunit les ensembles Domestic Markets, Personal Finance et International Retail Banking. L'ensemble Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, et Arval). L'ensemble International Retail Banking regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis ;
- Investment Solutions (IS) : ce domaine rassemble Wealth Management, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et Corporate Banking (Financements spécialisés, Financements Structurés, Corporate Deposit Line).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre⁴ ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activités opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation de l'exercice 2012, la ventilation des résultats de l'exercice 2011 par pôle d'activité a été retraitée de trois principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2011 :

- Dans le cadre des évolutions de l'organisation du Groupe, l'ensemble Domestic Markets a été créé, et il comprend notamment le métier Personal Investors, auparavant inclus dans le pôle Investment Solutions.
- L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue désormais sur la base de 9% des actifs pondérés, contre 7% auparavant.
- La contribution au fonds de garantie des dépôts en Belgique avait été initialement incluse dans « Autres Activités » dans l'attente des textes définissant la taxe systémique belge en préparation. Celle-ci entre en vigueur en 2012 et vient en remplacement de cette contribution au fonds de garantie des dépôts. Pour homogénéiser les comparaisons, cette dernière fait l'objet d'une réaffectation à BDDB (-107 millions d'euros en 2011).

Les écarts correspondants ont été portés au sein des « Autres Activités » afin de ne pas modifier les résultats globaux du Groupe.

⁴ Le groupe Klépierre était consolidé par intégration globale jusqu'au 14 mars 2012. Après la cession d'une partie de la participation du Groupe BNP Paribas, il est désormais mis en équivalence (cf. note 8.d).



• Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2012						Exercice 2011					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking												
Domestic Markets												
Banque de Détail en France ⁽¹⁾	6 797	(4 384)	(315)	2 098	3	2 101	6 786	(4 462)	(315)	2 009	2	2 011
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	3 230	(1 779)	(961)	490	1	491	3 163	(1 806)	(793)	564	-	564
Banque de Détail en Belgique ⁽¹⁾	3 183	(2 333)	(157)	693	18	711	3 092	(2 321)	(136)	635	12	647
Autres activités de Marchés Domestiques	2 181	(1 263)	(140)	778	16	794	2 309	(1 351)	(158)	800	17	817
Personal Finance	4 982	(2 387)	(1 497)	1 098	182	1 280	5 142	(2 420)	(1 639)	1 083	160	1 243
International Retail Banking												
Europe Méditerranée	1 796	(1 319)	(290)	187	67	254	1 639	(1 277)	(268)	94	70	164
BancWest	2 403	(1 401)	(145)	857	2	859	2 230	(1 241)	(256)	733	1	734
Investment Solutions	6 204	(4 319)	54	1 939	159	2 098	5 922	(4 258)	(64)	1 600	(76)	1 524
Corporate and Investment Banking												
Conseils et marchés de capitaux	6 182	(4 574)	(61)	1 547	6	1 553	5 665	(4 377)	21	1 309	30	1 339
Corporate Banking	3 533	(1 698)	(432)	1 403	30	1 433	4 232	(1 749)	(96)	2 387	50	2 437
Autres Activités	(1 419)	(1 093)	3	(2 509)	1 307	(1 202)	2 204	(854)	(3 093)	(1 743)	(86)	(1 829)
Total Groupe	39 072	(26 550)	(3 941)	8 581	1 791	10 372	42 384	(26 116)	(6 797)	9 471	180	9 651

⁽¹⁾ Banque De Détail en France, BNL banca commerciale et Banque De Détail en Belgique et au Luxembourg après réaffectation chez Investment Solutions d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique et Luxembourg.

- Bilan par pôle d'activité

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception des principales qui font l'objet d'une décomposition spécifique ou d'une ventilation sur la base des actifs pondérés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking				
Domestic Markets				
Banque de Détail en France	151 926	144 370	154 537	146 759
BNL banca commerciale	88 471	80 555	86 662	78 587
Banque de Détail en Belgique	103 207	99 411	95 879	92 384
Autres activités de marchés domestiques	49 738	45 380	48 790	44 659
Personal Finance	85 721	78 732	91 561	84 440
International Retail Banking				
Europe Méditerranée	33 488	29 619	32 276	28 702
BancWest	60 087	52 141	59 821	52 165
Investment Solutions	202 119	192 146	212 807	200 636
Corporate and Investment Banking	1 029 675	1 013 742	1 050 883	1 035 511
Autres Activités	102 858	171 194	132 067	201 440
Total Groupe	1 907 290	1 907 290	1 965 283	1 965 283

L'information par pôle d'activité relative aux sociétés mises en équivalence et aux écarts d'acquisition de la période est respectivement présentée dans les notes 5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence et 5.o Ecart d'acquisition.



- Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Marchés Domestiques	22 998	26 810
<i>France</i>	12 593	16 773
<i>Belgique</i>	4 586	4 702
<i>Italie</i>	4 687	3 857
<i>Luxembourg</i>	1 132	1 478
Autres pays d'Europe	7 305	7 130
Afrique et bassin méditerranéen	1 659	1 469
Amériques	5 043	4 977
Asie et Pacifique	2 067	1 998
Total Groupe	39 072	42 384

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Marchés Domestiques	1 364 031	1 397 581
<i>France</i>	1 000 682	972 274
<i>Belgique</i>	190 673	252 086
<i>Italie</i>	134 926	136 392
<i>Luxembourg</i>	37 750	36 829
Autres pays d'Europe	217 397	244 747
Afrique et bassin méditerranéen	31 758	31 573
Amériques	201 805	201 184
Asie et Pacifique	92 299	90 198
Total Groupe	1 907 290	1 965 283



4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

La gestion de la liquidité du Groupe conduit à optimiser la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité. Elle repose en particulier sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les états présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des inventaires temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couverts par des dérivés.

Ces différents portefeuilles sont présentés au sein du chapitre Pilier 3 du rapport de gestion.

• **Traitement comptable des titres de dettes de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal**

Trois pays européens, la Grèce, l'Irlande et le Portugal, ont connu une notable dégradation de leurs comptes publics dans le contexte de la crise économique et financière, qui a conduit les marchés à se détourner progressivement des titres de dette publique de ces pays, ne leur permettant plus de lever les ressources nécessaires au financement de leurs déficits publics.

La politique de solidarité européenne définie dans ce contexte par les pays membres de la zone euro les a conduits, en concertation avec le Fonds Monétaire International, à élaborer un dispositif de soutien qui s'est traduit par la définition et la mise en œuvre de plusieurs plans au bénéfice de la Grèce, puis de l'Irlande et du Portugal.

1. Reclassification des titres au 30 juin 2011

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal au cours du premier semestre 2011, renforcée, s'agissant de la Grèce, par l'engagement pris par les établissements bancaires français, à la demande des pouvoirs publics, de ne pas céder leur position, a conduit BNP Paribas à considérer que la classification comptable de ces titres en actifs disponibles à la vente ne pouvait pas être maintenue.

Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que la Banque estime nécessaire pour que ces trois pays restaurent pleinement leur situation financière, le Groupe BNP Paribas a procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – des titres de dette publique de ces trois pays de la catégorie des « Actifs disponibles à la vente » à la catégorie « Prêts et Créances ».

Les titres de dette souveraine grecque dont l'échéance était antérieure au 31 décembre 2020, faisaient l'objet de dispositions au titre du deuxième plan de soutien en faveur de la Grèce, initié en juin 2011 et finalisé le 21 juillet 2011, qui matérialisaient l'engagement de soutien des banques. Ce plan prévoyait plusieurs options dont l'échange volontaire, contre des titres au pair de maturité 30 ans garantis au principal par un zéro coupon bénéficiant d'une notation AAA et dont les conditions financières devaient conduire à constater une décote initiale de 21%. Le Groupe BNP Paribas entendait souscrire à cette option d'échange au titre de l'engagement collectif pris par le secteur financier français. Dès lors, les titres inscrits au bilan du Groupe et destinés à faire l'objet de cet échange ont été valorisés en constatant ce niveau de décote de 21% considéré comme une concession que consent le prêteur en raison des difficultés rencontrées par l'emprunteur. Cette décote a fait l'objet d'une dépréciation en compte de résultat au premier semestre 2011.

Pour les titres souverains grecs ne faisant pas l'objet de l'échange, ainsi que pour les titres souverains irlandais et portugais, après prise en considération des différents aspects du plan de soutien européen, certains investisseurs considéraient qu'il n'y avait pas d'évidence objective que le recouvrement des flux de trésorerie futurs associés à ces titres soit compromis, d'autant que le Conseil européen avait souligné



le caractère unique et non reproductible de la participation du secteur privé à une telle opération. En conséquence, la banque a jugé qu'il n'y avait pas lieu de déprécier ces titres.

2. Modalités d'évaluation des titres grecs au 31 décembre 2011

L'identification au cours du deuxième semestre 2011 des difficultés de la Grèce à respecter les objectifs économiques sur lesquels était fondé le plan du 21 juillet, en particulier s'agissant de la soutenabilité de sa dette, a conduit à un nouvel accord de principe en date du 26 octobre fondé sur un abandon de créance de 50% de la part du secteur privé. Les modalités de mise en œuvre de cet accord n'ayant, au 31 décembre 2011, pas fait l'objet d'un accord définitif de toutes les institutions internationales concernées, la banque a déterminé la perte de valeur de l'ensemble des titres qu'elle détenait sur la base de la dernière proposition du secteur privé représenté par l'Institut de la Finance Internationale (IIF).

Sur le fondement (1) d'un abandon de créance de 50%, (2) du remboursement immédiat de 15% de la créance par des titres du Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) – à deux ans et à taux de marché, (3) du paiement des intérêts courus par des titres FESF à 6 mois et à taux de marché, (4) d'un coupon de 3% jusqu'à 2020 et de 3,75% au-delà sur les titres amortissables de 2023 à 2042 à recevoir lors de l'échange des anciens, et (5) d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12%, la banque avait estimé à 75% le risque de perte sur les titres détenus, taux quasiment identique à l'appréciation par le marché de la décote moyenne des titres au 31 décembre 2011.

3. Modalités de comptabilisation au 30 juin 2012 après l'offre d'échange des titres grecs

Le 21 février 2012 l'accord a été précisé et complété entre le gouvernement grec, les investisseurs privés et les représentants de l'Eurogroup. Cet accord doit permettre à la Grèce de respecter un ratio d'endettement de 120,5% en 2020 contre 160% en 2011 et d'atteindre les conditions de stabilité financière recherchées par le plan. L'offre conclue retient en conséquence l'abandon par les investisseurs privés de 53,5% du nominal des titres grecs en leur possession, représentant une réduction de la dette de la Grèce d'environ 107 milliards d'euros moyennant une participation de 30 milliards d'euros du secteur public.

Ainsi, le 12 mars 2012, l'échange des titres souverains de droit grec a été réalisé selon les principales caractéristiques suivantes :

- 53,5% du principal des anciens titres a fait l'objet d'un abandon de créance,
- 31,5% du principal des anciens titres a été échangé contre 20 titres émis par la Grèce à échéances de 11 à 30 années, dont le coupon est de 2% de 2012 à 2015, puis de 3% de 2015 à 2020, de 3,6% en 2021 et de 4,3% jusqu'à 2042. Ces titres ont été comptabilisés dans la catégorie des « Actifs disponibles à la vente ».
- 15% du principal des anciens titres a fait l'objet d'un règlement immédiat sous forme de titres à court terme émis par le FESF, dont le remboursement est assuré par la participation de 30 milliards d'euros du secteur public. Ces titres ont été comptabilisés dans la catégorie des « Actifs disponibles à la vente ».

En complément de l'échange,

- les intérêts courus au 24 février 2012 sur la dette grecque échangée ont été réglés par l'émission de titres à court terme du FESF, comptabilisés en « Prêts et créances ».
- à chaque nouveau titre émis par la Grèce est associé un titre indexé sur l'évolution du produit intérieur brut de la Grèce excédant les anticipations du plan. Cet instrument est comptabilisé en dérivé.

L'échange a été traité comme l'extinction des actifs précédemment détenus et la comptabilisation des titres reçus à leur valeur de marché.

La valeur de marché des instruments reçus en échange des anciens titres a été valorisée en date du 12 mars 2012 à 23,3% du nominal des anciens titres. Cette différence avec la valeur nette des anciens



titres, ainsi que l'ajustement des intérêts courus sur les anciens titres, a conduit à reconnaître une perte en coût du risque de 55 millions d'euros pour les titres du portefeuille bancaire. La perte en coût du risque reconnue lors de l'échange des titres du portefeuille des entités d'assurances s'établit à 19 millions d'euros et a donné lieu à une reprise de la provision pour participation aux excédents différés pour 12 millions d'euros.

4. Cession de l'intégralité des titres grecs en décembre 2012 dans le cadre du rachat par la Grèce de sa propre dette

Le 27 novembre 2012, les représentants de l'Eurogroup et le Fonds Monétaire International (FMI) ont demandé à l'Etat grec de mettre en place une opération de rachat d'une partie de sa dette détenue par les investisseurs privés, dans le but de réduire l'endettement du pays à 124% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2020.

L'opération qui s'est déroulée du 3 au 11 décembre 2012 a permis aux créanciers privés de participer à l'offre de rachat, dont le prix moyen a atteint 33,5% du nominal. Dans ce cadre, BNP Paribas a cédé l'intégralité de ses titres restant en portefeuille au moment de l'opération, générant une plus-value de 25 millions d'euros.

• Exposition du Groupe BNP Paribas au titre du risque de crédit souverain sur la Grèce, l'Irlande et le Portugal

a) Portefeuille des activités bancaires

En millions d'euros	31 décembre 2011	Echange 12/03/12	Cessions et remboursements	31 décembre 2012
Grèce				
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances				
Exposition au risque et valeur au bilan après dépréciation	972	(972)		-
Actifs disponibles à la vente				
Exposition au risque		316	(316)	-
Valeur au bilan		316	(316)	-

En millions d'euros	31 décembre 2011	Amortissement du coût d'acquisition	Cessions et remboursements	Variation de valeur constatée directement dans les capitaux propres ⁽¹⁾	Variation de la valeur des titres couverts en taux	31 décembre 2012
Irlande						
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances						
Exposition au risque	270	1	(68)			203
Décote amortie au taux d'intérêt effectif ⁽¹⁾	(54)			23		(31)
Valeur au bilan	216	1	(68)	23	-	172
Portugal						
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances						
Exposition au risque	1 381	(1)	(737)			643
Décote amortie au taux d'intérêt effectif ⁽¹⁾	(263)			138		(125)
Variation de la valeur des titres couverts en taux	41				7	48
Valeur au bilan	1 159	(1)	(737)	138	7	566

⁽¹⁾ La décote amortie au taux d'intérêt effectif est constituée des variations de valeur constatées directement en capitaux propres lorsque les titres étaient comptabilisés en Actifs disponibles à la vente. L'amortissement de la décote est constaté directement en capitaux propres, sans effet sur le compte de résultat.



Echéancier de la valeur au bilan

En millions d'euros	Durée résiduelle							Total 31 décembre 2012
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	>15 ans	
Irlande								
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances		3		16	153			172
Portugal								
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	2	138	64	148	110		104	566

b) Portefeuille des fonds généraux de l'assurance

En millions d'euros	31 décembre 2011	Echange 12/03/12	Cessions et remboursements	31 décembre 2012
Grèce				
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances et actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
Exposition au risque et valeur au bilan après dépréciation	288	(288)		-
Actifs disponibles à la vente				
Exposition au risque		96	(96)	-
Valeur au bilan		96	(96)	-

En millions d'euros	31 décembre 2011	Amortissement du coût d'acquisition	Cessions et remboursement	Variation de valeur constatée directement dans les capitaux propres ⁽¹⁾	31 décembre 2012
Irlande					
Prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances					
Exposition au risque	761	(2)	(633)		126
Décote amortie au taux d'intérêt effectif ⁽¹⁾	(179)			156	(23)
Valeur au bilan	582	(2)	(633)	156	103
Actifs détenus jusqu'à l'échéance					
Exposition au risque et valeur au bilan	325				325
Portugal					
Prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances					
Exposition au risque	1 072	(4)	(451)		617
Décote amortie au taux d'intérêt effectif ⁽¹⁾	(276)			109	(167)
Valeur au bilan	796	(4)	(451)	109	450
Actifs détenus jusqu'à l'échéance					
Exposition au risque et valeur au bilan	159	-			159

⁽¹⁾ La décote amortie au taux d'intérêt effectif est constituée des variations de valeur constatées directement en capitaux propres lorsque les titres étaient comptabilisés en Actifs disponibles à la vente. L'amortissement de la décote est constaté directement en capitaux propres, sans impact sur le compte de résultat.

En capitaux propres, la décote au 31 décembre 2012 des titres irlandais et portugais détenus par les fonds généraux de l'assurance, de respectivement 23 et 167 millions d'euros avant impôt, est compensée



par une réduction de la provision pour participation aux excédents différée de respectivement 21 et 149 millions d'euros avant impôt.

La valeur au bilan des titres irlandais et portugais représente moins de 2% de la valeur au bilan des titres à revenu fixe détenus par les entités d'assurances.

Echéancier de la valeur au bilan

En millions d'euros	Durée résiduelle							Total 31 décembre 2012
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	>15 ans	
Irlande								
Prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances					50	53		103
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9			181	135			325
Portugal								
Prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances				32	322	96		450
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		60	10		89			159

• Cessions de titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance intervenues en 2011

BNP Paribas a, en 2011, cédé 2,8 milliards d'euros de titres souverains émis par l'Italie, classés jusqu'à la date de cession en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». Le montant des titres cédés représente environ 21% des titres inscrits dans cette rubrique au 31 décembre 2010 (cf note 5.j).

La cession des titres italiens a été provoquée par l'aggravation de la situation économique de l'émetteur, telle que manifestée par la détérioration de sa notation par différentes agences en septembre et octobre 2011 et par la baisse de la valeur de marché de ses titres (cf. IAS 39-AG22a).

En outre, l'augmentation de la contrainte de solvabilité dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne CRD 3 au 31 décembre 2011 et de l'anticipation du nouveau ratio de solvabilité Bâle III (projet de directive et de règlement européen CRD 4 et CRR publié dans une première version en juillet 2011) a conduit à entreprendre un plan important de réduction d'actifs portant notamment sur des montants significatifs d'encours classés en Prêts et créances et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (cf. IAS 39-AG22e).

La dégradation de la notation de certains émetteurs menaçant de se traduire par une hausse des actifs pondérés correspondant aux prêts consentis, la banque a dû réduire son exposition aux risques les plus exposés à cette évolution quelle qu'ait été leur classification comptable.

Le Groupe a donc fait application des dispositions prévues par IAS 39 dans les paragraphes AG 22 a) et e) pour justifier que ces cessions ne remettent pas en cause son intention de conserver jusqu'à leur échéance les autres actifs classés dans cette catégorie, ni sa capacité à les financer. Les autres actifs détenus ont donc été maintenus dans cette catégorie.



5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	143 465	62 701	157 624	57 024
Bons du Trésor et obligations d'Etat	69 140	340	96 196	484
Autres titres à revenu fixe	25 544	6 409	35 973	5 611
Actions et autres titres à revenu variable	48 781	55 952	25 455	50 929
Prêts et opérations de pension	146 899	99	153 799	49
Prêts	1 150	99	537	49
Opérations de pension	145 749	-	153 262	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	290 364	62 800	311 423	57 073
Ventes à découvert de titres empruntés	52 432		100 013	-
Emprunts et opérations de pension	203 063	1 242	173 271	1 664
Emprunts	4 017	1 242	1 895	1 664
Opérations de pension	199 046		171 376	-
Dettes représentées par un titre (note 5.i)		40 799	-	37 987
Dettes subordonnées (note 5.j)		1 489	-	2 393
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	255 495	43 530	273 284	42 044

INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ SUR OPTION

- Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 741 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 940 millions d'euros au 31 décembre 2011 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 28 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 14,5 millions d'euros au 31 décembre 2011. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.



- Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 44 956 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 49 748 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation de valeur imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas. Pour l'essentiel des encours concernés, elle est constatée en calculant la valeur de remplacement de chaque instrument, obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie de l'instrument en utilisant un taux correspondant à celui d'une dette similaire qui serait émise par le Groupe BNP Paribas à la date de clôture.

A ce titre, la valeur comptable des passifs évalués en valeur de marché ou de modèle est diminuée de 30 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 1 647 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une variation de -1 617 millions d'euros constaté en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 2.c). Cette diminution de valeur constitue une plus-value latente qui ne se réaliserait que dans l'hypothèse du rachat sur le marché de ces instruments financiers émis par la Banque. A défaut, le produit correspondant à cette plus-value latente sera repris sur la durée restant à courir des dettes jusqu'à leur échéance selon un rythme dépendant de l'évolution du risque émetteur de la banque.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de cours de change	21 532	24 697	28 097	26 890
Instruments dérivés de taux d'intérêt	333 066	324 079	332 945	330 421
Instruments dérivés sur actions	29 682	29 467	38 140	36 377
Instruments dérivés de crédit	22 782	22 523	46 460	46 358
Autres instruments dérivés	3 573	3 832	6 325	7 421
Instruments financiers dérivés	410 635	404 598	451 967	447 467



Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Instruments dérivés de cours de change	2 243 150	2 249 390
Instruments dérivés de taux d'intérêt	41 127 475	40 272 463
Instruments dérivés sur actions	1 865 666	1 818 445
Instruments dérivés de crédit	2 105 501	2 321 275
Autres instruments dérivés	144 834	156 291
Instruments financiers dérivés	47 486 626	46 817 864

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisées sur des marchés organisés (y compris chambres de compensation) représentent 62 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2012 (48 % au 31 décembre 2011).

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	10 571	15 574	6 920	12 902
Instruments dérivés de cours de change	-	24	4	8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	10 570	15 550	6 810	12 879
Autres instruments dérivés	1	-	106	15
Couverture de résultats futurs	3 674	1 685	2 743	1 416
Instruments dérivés de cours de change	271	287	312	245
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 389	1 298	2 408	825
Autres instruments dérivés	14	100	23	346
Couverture des investissements nets en devises	22	27	37	13
Instruments dérivés de cours de change	22	27	37	13
Dérivés utilisés en couverture	14 267	17 286	9 700	14 331

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 809 636 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 799 608 millions d'euros au 31 décembre 2011.

**5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en valeur de marché, ou de modèle pour les titres non cotés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	175 413	(69)	6 414	174 989	(162)	(5 120)
Bons du Trésor et obligations d'Etat	93 801	(4)	1 886	96 194	(2)	(4 240)
Autres titres à revenu fixe	81 612	(65)	4 528	78 795	(160)	(880)
Actions et autres titres à revenu variable	17 093	(4 265)	2 868	17 479	(5 067)	1 621
Titres cotés	5 861	(1 821)	1 357	6 092	(2 052)	619
Titres non cotés	11 232	(2 444)	1 511	11 387	(3 015)	1 002
Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciation	192 506	(4 334)	9 282	192 468	(5 229)	(3 499)

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 118 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 234 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation des titres non couverts comptabilisée en "actifs financiers disponibles à la vente"	6 414	2 868	9 282	(5 120)	1 621	(3 499)
Impôts différés liés à cette réévaluation	(2 162)	(556)	(2 718)	1 959	(228)	1 731
Provision pour participation aux excédents différée nette d'impôts différés des entités d'assurance	(3 854)	(558)	(4 412)	(307)	(21)	(328)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés le cas échéant	504	94	598	58	96	154
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(172)		(172)	(395)		(395)
Autres variations	(33)	25	(8)	(38)	23	(15)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"	697	1 873	2 570	(3 843)	1 491	(2 352)
Part du Groupe	340	1 809	2 149	(3 644)	1 448	(2 196)
Part des minoritaires	357	64	421	(199)	43	(156)



5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1** – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

- **niveau 2** – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques, ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de Sociétés Civiles Immobilières support des contrats en unités de compte dont les actifs sous-jacents font l'objet d'expertises périodiques fondées sur des données de marché observables, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables.

- **niveau 3** – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques ...) ainsi que les dettes structurées utilisées en support à ces dérivés.



REPARTITION PAR METHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PRESENTEE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7

En millions d'euros, au	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	TOTAL	niveau 1	niveau 2	niveau 3	TOTAL
Actifs financiers								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	87 977	599 383	13 639	700 999	102 953	638 973	21 464	763 390
<i>dont actifs financiers en valeur de marché par résultat</i>	84 454	199 428	6 482	290 364	100 821	202 100	8 502	311 423
<i>dont instruments dérivés</i>	3 523	399 955	7 157	410 635	2 132	436 873	12 962	451 967
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	47 783	10 968	4 049	62 800	41 982	13 496	1 595	57 073
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)		14 267		14 267	-	9 700	-	9 700
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	125 010	57 549	9 947	192 506	132 676	49 921	9 871	192 468
Passifs financiers								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	31 531	611 274	17 288	660 093	79 822	614 641	26 288	720 751
<i>dont passifs financiers en valeur de marché par résultat</i>	29 530	217 108	8 857	255 495	77 414	183 355	12 516	273 285
<i>dont instruments dérivés</i>	2 001	394 166	8 431	404 598	2 408	431 286	13 772	447 466
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	3 203	31 773	8 554	43 530	3 168	31 260	7 616	42 044
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)		17 286		17 286	-	14 331	-	14 331



TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2010	22 881	1 703	8 154	32 738	(25 408)	(8 737)	(34 145)
Achats	2 652	33	1 328	4 013	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(9 464)	(3 127)	(12 591)
Ventes	(274)	-	(1 427)	(1 701)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(5 327)	(151)	(961)	(6 439)	8 923	3 150	12 073
Transferts au sein du niveau 3	3 157	23	9 005	12 185	(2 817)	(338)	(3 155)
Transferts hors du niveau 3	(2 598)	-	(267)	(2 865)	2 778	1 455	4 233
Reclassifications ⁽²⁾	-	-	(6 312)	(6 312)	-	-	-
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(3 568)	29	(396)	(3 935)	849	31	880
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	4 120	(42)	95	4 173	(687)	(50)	(737)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	421	-	53	474	(462)	-	(462)
- Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	599	599	-	-	-
Situation au 31 décembre 2011	21 464	1 595	9 871	32 930	(26 288)	(7 616)	(33 904)
Achats	1 783	1 326	1 222	4 331	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(8 279)	(3 565)	(11 844)
Ventes	(1 952)	(1 193)	(1 725)	(4 870)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(2 546)	(94)	(177)	(2 817)	12 649	1 811	14 460
Transferts au sein du niveau 3	1 098	2 959	940	4 997	(122)	(36)	(158)
Transferts hors du niveau 3	(593)	(588)	(669)	(1 850)	708	447	1 155
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(7 391)	44	(75)	(7 422)	5 694	(28)	5 666
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 598	-	41	1 639	(1 257)	433	(824)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	178	-	5	183	(393)	-	(393)
- Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	514	514	-	-	-
Situation au 31 décembre 2012	13 639	4 049	9 947	27 635	(17 288)	(8 554)	(25 842)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

⁽²⁾ Il s'agit des instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché et reclassés en prêts et créances.

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments. Notamment, les pertes et gains sur les actifs et passifs financiers en valeur de modèle par résultat du portefeuille de transaction, respectivement 5 792 millions d'euros et 4 437 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 552 millions d'euros et 162 millions d'euros au 31 décembre 2011), correspondent principalement à des variations de valeur sur des positions de CDO classées en niveau 3, couvertes par des positions de CDS classées en niveau 2.



SENSIBILITE DES VALEURS DE MODELE AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

- Détermination des ajustements de valeur

Les instruments du portefeuille de négoce classés en niveau 3 sont constitués en majorité de titres peu liquides, de dérivés dont le sous-jacent est peu liquide ainsi que d'autres instruments, contenant des dérivés complexes. La valorisation de ces derniers nécessite généralement l'utilisation de modèles de valorisation issus des techniques de couverture dynamique des risques, et peut nécessiter l'utilisation de paramètres non observables.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur, reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix. Ces ajustements de valorisation permettent de tenir notamment compte :

- de risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle (ajustement pour risque de modèle) ;
- de l'incertitude inhérente à l'estimation des paramètres de valorisation (ajustement pour incertitude de paramètres) ;
- des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné ;
- de primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché ;
- du risque de contrepartie.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chacun des facteurs de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. A l'inverse, pour un facteur de risque donné, une approche de portefeuille est retenue, avec une compensation entre instruments lorsqu'ils sont gérés ensemble.

L'ensemble de ces ajustements sont des composantes de la valeur de modèle des instruments et des portefeuilles.

- Evaluation de la sensibilité des valeurs

Afin de mesurer la sensibilité de la valeur de modèle des instruments de niveau 3 (hors positions sur titres) à un changement d'hypothèses, les deux scénarii suivants ont été considérés : un scénario favorable où toutes les valorisations des portefeuilles se feraient sans ajustement de valeur, et un scénario défavorable où toutes ces valorisations se feraient avec un ajustement de valeur deux fois plus élevé. Ainsi calculée, la sensibilité est une mesure du différentiel entre les valeurs qu'obtiendraient des acteurs de marché dont la perception du risque de valorisation et l'aversion à celui-ci sont différents.

Par mesure de simplification, la sensibilité de la valeur des positions sur titres, qu'elles relèvent des portefeuilles de négoce, d'actifs disponibles à la vente ou qu'elles soient désignées à la valeur de modèle par résultat sur option, est fondée sur une variation de 1% de la valeur retenue.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction et en valeur de marché par résultat sur option ⁽¹⁾	+/- 857		+/- 1 300	
Actifs financiers disponibles à la vente		+/- 105		+/- 104

⁽¹⁾ Les instruments financiers à la juste valeur par résultat, qu'ils fassent partie du portefeuille de transaction ou qu'ils aient été classés en juste valeur par résultat sur option, sont présentés au sein de la même rubrique car la sensibilité est calculée sur les positions nettes de portefeuilles d'instruments quelle que soit leur classification comptable.



MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des réserves de modèles pour incertitudes telles que décrites précédemment et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », en déduction de la juste valeur des opérations complexes concernées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Marge différée en début de période	655	920
Marge différée sur les transactions de l'exercice	279	286
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(331)	(551)
Marge différée en fin de période	603	655

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

• Données relatives aux instruments financiers en date de reclassement

En millions d'euros	Date de reclassement	Valeur au bilan		Flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables ⁽¹⁾		Taux moyen d'intérêt effectif	
		Actifs reclassés en prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente	Actifs reclassés en prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente	Actifs reclassés en prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente
Titres souverains, en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		6 312		14 826			
dont titres souverains grecs	30 juin 2011	3 186		9 401		9,3%	
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	1 885		3 166		8,8%	
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	1 241		2 259		6,7%	
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes		10 995	767	12 728	790		
en provenance du portefeuille de transaction							
	1 octobre 2008	7 077	767	7 904	790	7,6%	6,7%
	30 juin 2009	2 760		3 345		8,4%	
en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente							
	30 juin 2009	1 158		1 479		8,4%	

⁽¹⁾ Les flux de trésorerie attendus recouvrent le remboursement du capital et le paiement de l'ensemble des intérêts non actualisés jusqu'à la date d'échéance des instruments.



Evaluation au 31 décembre 2012 des actifs reclassés

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents aux actifs reclassés :

- au bilan

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Titres souverains reclassés en prêts et créances sur la clientèle	1 259	1 443	3 939	3 600
dont titres souverains grecs	-	-	1 201	1 133
dont titres souverains portugais	1 001	1 117	1 939	1 631
dont titres souverains irlandais	258	326	799	836
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes reclassés	3 581	3 538	4 664	4 511
en prêts et créances sur la clientèle	3 581	3 538	4 647	4 494
en actifs financiers disponibles à la vente	-	-	17	17

- en résultat et en variation directe de capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2012		Exercice 2011			
	Réalisé	Pro forma sur la période ⁽¹⁾	Réalisé			Pro forma sur la période ⁽¹⁾
			Avant reclassement	Après reclassement	Total	
en résultat	(85)	(22)	(409)	(2 415)	(2 630)	(2 838)
en produit net bancaire	(16)	16	116	211	509	361
dont titres souverains grecs	15	15	87	178	265	265
dont titres souverains portugais	(112)	(112)	19	56	75	75
dont titres souverains irlandais	(15)	(15)	10	(23)	(13)	(13)
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	96	128			182	34
en coût du risque	(69)	(38)	(525)	(2 626)	(3 139)	(3 199)
dont titres souverains grecs	(40)	(38)	(525)	(2 626)	(3 151)	(3 199)
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	(29)	0			12	-
en variation directe de capitaux propres (avant impôts)	217	420	504	850	1 379	1 180
dont titres souverains grecs	-	-	681	778	1 459	1 459
dont titres souverains portugais	153	336	(176)	32	(144)	(336)
dont titres souverains irlandais	48	54	(1)	40	39	48
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	16	30			25	9
Total des éléments de résultat et de variation directe de capitaux propres des éléments reclassés	132	398	95	(1 565)	(1 251)	(1 658)

⁽¹⁾ Les données « pro forma » retracent ce qu'aurait été la contribution au résultat de l'exercice si les instruments concernés n'avaient pas été reclassés et ce qu'aurait représenté leur variation de valeur au sein des capitaux propres dans les mêmes conditions.

Les titres émis par le Portugal et l'Irlande détenus par le Groupe et reclassés en Prêts et Créances ont été évalués en valeur de marché pour les besoins des notes 5.e et 8.h. Les titres de ces émetteurs compris dans le portefeuille de négoce ont été également évalués en valeur de marché, laquelle a été considérée comme de niveau 2, conformément aux caractéristiques attachées à la définition de ce niveau d'évaluation (cf. note 5.d).



5.f OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes à vue	8 665	12 099
Prêts	28 250	35 130
Opérations de pension	4 028	2 847
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	40 943	50 076
<i>dont encours douteux</i>	995	976
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2f)	(537)	(707)
provisions spécifiques	(508)	(696)
provisions collectives	(29)	(11)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	40 406	49 369

- Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes à vue	9 840	18 308
Emprunts	93 862	119 324
Opérations de pension	8 033	11 522
Total des dettes envers les établissements de crédit	111 735	149 154

5.g PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes ordinaires débiteurs	43 434	38 448
Prêts consentis à la clientèle	583 469	624 229
Opérations de pension	2 177	1 421
Opérations de location-financement	27 965	29 694
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	657 045	693 792
<i>dont encours douteux</i>	42 453	43 696
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2f)	(26 525)	(27 958)
provisions spécifiques	(22 213)	(23 103)
provisions collectives	(4 312)	(4 855)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	630 520	665 834



• Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Investissement brut	31 576	32 614
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	8 635	8 856
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	15 753	16 127
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	7 188	7 631
Produits financiers non acquis	(3 611)	(2 920)
Investissement net avant dépréciation	27 965	29 694
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	7 757	8 165
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	13 935	14 636
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	6 273	6 893
Dépréciations	(969)	(1 062)
Investissement net après dépréciation	26 996	28 632

• Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Comptes ordinaires créditeurs	259 770	254 530
Comptes à terme et assimilés	212 059	214 056
Comptes d'épargne à taux administré	60 380	54 538
Opérations de pension	7 304	23 160
Total des dettes envers la clientèle	539 513	546 284



5.h ENCOURS DEPRECIÉS OU NON PRESENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

Le tableau présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

	31 décembre 2012								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
En millions d'euros, au									
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	49	49	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	125	105	20	-	-	487	612	49	318
Prêts et créances sur la clientèle	16 438	15 709	605	45	79	20 240	36 678	9 734	11 429
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	16 563	15 814	625	45	79	20 776	37 339	9 783	11 747
Engagements de financements donnés						739	739		72
Engagements de garantie financière donnés						720	720		376
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 459	1 459	-	448
Total	16 563	15 814	625	45	79	22 235	38 798	9 783	12 195

	31 décembre 2011								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
En millions d'euros, au									
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	72	72	-	2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	501	466	14	5	16	335	836	244	90
Prêts et créances sur la clientèle	17 408	16 578	688	114	28	20 533	37 941	10 989	9 691
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	63	63	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	17 909	17 044	702	119	44	21 003	38 912	11 233	9 783
Engagements de financements donnés						559	559		106
Engagements de garantie financière donnés						1 156	1 156		571
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 715	1 715	-	677
Total	17 909	17 044	702	119	44	22 718	40 627	11 233	10 460



5.i DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 5.a)

Emetteur / Date d'émission En millions d'euros	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination ⁽¹⁾	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽³⁾	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dettes représentées par un titre							1	40 799	37 987
Dettes subordonnées								1 489	2 393
- Dettes subordonnées remboursables			⁽²⁾			2		781	1 283
- Dettes subordonnées perpétuelles								708	1 110
Fortis Banque SA déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 bp	-	5	A	592	1 025
Autres	-	-	-	-	-			116	85

(1) Le rang de subordination caractérise la priorité de remboursement par rapport aux autres dettes.

(2) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

(3) Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par Fortis Banque SA en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Fortis SA/NV (devenue Ageas) au prix unitaire de 23,94 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Fortis SA/NV si leur prix est égal ou supérieur à 35,91 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux 125 313 283 actions Fortis SA/NV que Fortis Banque a acquises à la date d'émission des CASHES et a nanties au profit de ces titulaires.

Fortis SA/NV et Fortis Banque ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur Fortis Banque des différences relatives de variation de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Fortis SA/NV.

Le 25 janvier 2012, Ageas et Fortis Banque ont conclu un accord sur le règlement partiel du contrat de RPN et sur le rachat total par Fortis Banque des titres subordonnés perpétuels émis en 2001 pour un nominal de 1 000 millions d'euros (comptabilisés en dettes au coût amorti), et détenus par Ageas à hauteur de 953 millions d'euros. Le règlement du contrat de RPN et le rachat des titres subordonnés perpétuels émis en 2001 dépendaient tous deux de l'atteinte par BNP Paribas d'un taux de succès minimal de 50% de l'offre d'achat sur les CASHES.



BNP Paribas a lancé une offre d'achat en numéraire sur les CASHES et a, dans un deuxième temps, converti les CASHES acquis en actions Ageas sous-jacentes ; et perçu une indemnisation d'Ageas, le mécanisme RPN ayant cessé d'exister en proportion des CASHES convertis.

L'offre a été clôturée le 30 janvier avec un taux de succès de 63% à un prix de 47,5%.

Après cette opération, l'encours net du RPN représente au 31 décembre 2012 une dette subordonnée de 241 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1.

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance en date d'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018 - 2022	Au-delà de 2022	Total 31 décembre 2012
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	7 226	7 521	7 004	5 403	4 331	5 174	4 140	40 799
Dettes subordonnées remboursables	20	81	246	17	239	137	41	781
Total	7 246	7 602	7 250	5 420	4 570	5 311	4 181	41 580

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017 - 2021	Au-delà de 2021	Total 31 décembre 2011
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	8 258	4 809	7 004	5 054	5 155	4 983	2 724	37 987
Dettes subordonnées remboursables	520	46	85	468	22	92	50	1 283
Total	8 778	4 855	7 089	5 522	5 177	5 075	2 774	39 270



DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination (1)	Conditions suspensives de versement des coupons (3)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
En millions d'euros									
Dettes représentées par un titre								173 198	157 786
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission						1		83 591	71 213
Titres de créances négociables								83 591	71 213
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission						1		89 607	86 573
Titres de créances négociables								72 294	63 758
Emprunts obligataires								17 313	22 815
Dettes subordonnées								15 223	19 683
- Dettes subordonnées remboursables			(2)			2		12 607	16 165
- Titres subordonnés perpétuels			(2)					1 461	2 396
BNP SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	3	B	254	254
BNP SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	3	C	207	211
Fortis Banque SA sept-01	EUR	1 000	sept-11	6,50%	Euribor 3 mois + 237 bp	5	D	-	1 000
Fortis Banque SA oct-04	EUR	1 000	oct-14	4,625%	Euribor 3 mois + 170 bp	5	E	879	814
Autres	-	-	-	-	-			121	117
- Emprunts subordonnés perpétuels								926	893
Fortis Banque NV/SA févr-08	USD	750	-	8,28%	-	5	E	563	548
Fortis Banque NV/SA juin-08	EUR	375	-	8,03%	-	5		363	345
- Titres participatifs (4)								222	224
BNP SA juil-84	EUR	337	-	en fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO	-	4	NA	215	220
Autres	-	-	-	-	-			7	4
- Frais et commissions, dettes rattachées								7	5

(1) cf. renvois relatifs aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(3) Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Les intérêts ne sont pas payables si les coupons sont supérieurs à la différence entre la situation nette et la somme du capital et des réserves non distribuables de l'émetteur.
- E Les coupons sont versés sous la forme d'autres titres si les fonds propres Tier 1 sont inférieurs à 5% des actifs pondérés de l'émetteur.

(4) Les titres participatifs émis par BNP SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, au cours de l'année 2012, il a été procédé au rachat de 32 000 titres, qui ont fait l'objet d'une annulation. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.



Au cours du quatrième trimestre 2011, une offre publique d'échange portant sur des dettes subordonnées remboursables éligibles en fonds propres complémentaires (tier 2) contre de nouvelles dettes senior BNP Paribas a été réalisée. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de dettes subordonnées remboursables de 1 433 millions d'euros, et par la reconnaissance d'un gain de 41 millions d'euros en marge d'intérêts.

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018 - 2022	Au-delà de 2022	Total 31 décembre 2012
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 914	16 657	14 896	7 359	10 845	18 351	4 585	89 607
Dettes subordonnées remboursables	1 630	1 138	1 196	1 526	4 344	2 535	238	12 607
Total	18 544	17 795	16 092	8 885	15 189	20 886	4 823	102 214

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017 - 2021	Au-delà de 2021	Total 31 décembre 2011
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 630	12 994	10 085	12 994	13 569	14 954	5 347	86 573
Dettes subordonnées remboursables	2 818	1 485	1 125	813	1 902	6 809	1 213	16 165
Total	19 448	14 479	11 210	13 807	15 471	21 763	6 560	102 738

5.j ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Net	dont dépréciations	Net	dont dépréciations
Bons du Trésor et obligations d'Etat	10 127		10 394	(223)
Autres titres à revenu fixe	157		182	
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	10 284	-	10 576	(223)

Au 31 décembre 2011 les titres dépréciés étaient les titres souverains grecs des entités d'assurance, représentant une valeur brute de 286 millions d'euros. Ces titres se sont éteints le 12 mars 2012 du fait de l'offre d'échange décrite dans la note 4.

Les cessions de titres souverains classés en actifs financiers détenus jusqu'à échéance intervenues au cours de l'exercice 2011 sont décrites dans la note 4.



5.k IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Impôts courants	790	2 227
Impôts différés	7 871	9 343
Actifs d'impôts courants et différés	8 661	11 570
Impôts courants	901	1 893
Impôts différés	2 145	1 596
Passifs d'impôts courants et différés	3 046	3 489

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Impôts différés nets en début de période	7 747	7 601
Charge d'impôt différé (note 2.g)	(363)	(687)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(2 054)	848
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	(195)	(428)
Variation des parités monétaires et divers	591	413
Impôts différés nets en fin de période	5 726	7 747

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(365)	1 708
Réserve latente de location-financement	(688)	(725)
Provisions pour engagements sociaux	915	844
Provisions pour risque de crédit	2 811	3 607
Autres éléments	(103)	(535)
Déficits fiscaux reportables	3 156	2 848
Impôts différés nets	5 726	7 747
Impôts différés actifs	7 871	9 343
Impôts différés passifs	(2 145)	(1 596)

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 905 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 2 404 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.



Entités dont les impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables sont supérieurs à 100 millions d'euros :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
Fortis Banque SA	2 451	illimitée	9 ans
BNP Paribas succursale de Londres	115	illimitée	3 ans
UkrSibbank	105	illimitée	10 ans
Autres	485		
Total actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables	3 156		

5.1 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	52 602	44 832
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	13 005	18 972
Comptes d'encaissement	453	792
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 827	2 524
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	4 982	2 996
Autres débiteurs et actifs divers	25 490	23 424
Total des comptes de régularisation et actifs divers	99 359	93 540
Dépôts de garantie reçus	42 235	40 733
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	12 760	16 577
Comptes d'encaissement	1 288	1 084
Charges à payer et produits constatés d'avance	6 338	4 708
Autres créditeurs et passifs divers	24 070	17 908
Total des comptes de régularisation et passifs divers	86 691	81 010

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Part dans les provisions techniques en début de période	2 524	2 495
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	3 470	1 463
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(3 166)	(1 412)
Effets des variations de change et de périmètre	(1)	(22)
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 827	2 524



5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Sont listées individuellement ci-dessous les sociétés mises en équivalence dont la quote-part de valeur au bilan du Groupe est supérieure à 100 millions d'euros au 31 décembre 2012.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Retail Banking	1 341	1 269
dont Banque de Nankin	463	362
dont Carrefour Banque	265	248
dont Servicios Financieros Carrefour EFC SA	136	112
dont Carrefour Promotora de Vendas e Participações	-	140
Investment Solutions	2 296	1 665
dont AG Insurance	1 455	957
dont BNP Paribas Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	121	137
Corporate and Investments Banking	817	489
dont Verner Investissements	341	354
dont BNP Paribas Securities (Japan) Ltd	270	-
Autres Activités	2 586	1 051
dont Klépierre	1 096	-
dont Erbe	1 027	967
dont SCI Scoo	275	-
dont SCI Portes de Claye	118	-
Participations dans les sociétés mises en équivalence	7 040	4 474

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
AG Insurance ⁽²⁾	Normes locales	58 147	6 113	(384)
Banque de Nankin ⁽²⁾	Normes locales	34 502	830	357
BNP Paribas Cardif Emeklilik Anonim Sirketi ⁽²⁾	Normes IFRS	361	(5)	(10)
BNP Paribas Securities (Japan) Ltd. ⁽²⁾	Normes locales	309	79	519
Carrefour Banque ⁽²⁾	Normes locales	4 674	365	63
Erbe ⁽²⁾	Normes locales	2 372	-	41
Klépierre ⁽²⁾	Normes locales	7 561	267	240
SCI Scoo ⁽²⁾	Normes locales	409	33	33
SCI Portes de Claye ⁽¹⁾	Normes locales	267	-	4
Servicios Financieros Carrefour EFC SA ⁽²⁾	Normes locales	1 282	203	59
Verner Investissements ⁽¹⁾	Normes IFRS	6 353	347	39

⁽¹⁾ Données relatives au 31 décembre 2012.

⁽²⁾ Données relatives au 31 décembre 2011.



5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	1 199	(272)	927	13 621	(2 177)	11 444
Terrains et constructions	6 997	(1 460)	5 537	6 857	(1 339)	5 518
Equipement, Mobilier, Installations	6 519	(4 200)	2 319	6 614	(4 092)	2 522
Biens mobiliers donnés en location	12 762	(4 157)	8 605	12 964	(4 256)	8 708
Autres immobilisations	1 780	(922)	858	2 334	(804)	1 530
Immobilisations corporelles	28 058	(10 739)	17 319	28 769	(10 491)	18 278
Logiciels informatiques acquis	2 543	(1 978)	565	2 410	(1 814)	596
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	2 890	(1 992)	898	2 705	(1 920)	785
Autres immobilisations incorporelles	1 602	(480)	1 122	1 542	(451)	1 091
Immobilisations incorporelles	7 035	(4 450)	2 585	6 657	(4 185)	2 472

La diminution de la valeur nette comptable des immeubles de placement et des autres immobilisations corporelles résulte de la perte de contrôle du groupe Klépierre à la fin du premier trimestre 2012 (note 8.d).

- Immeubles de placement**

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 1 087 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 16 900 millions d'euros au 31 décembre 2011.

- Location simple**

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	5 352	8 248
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	2 404	3 203
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	2 839	4 624
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	109	421

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

La diminution des paiements futurs minimaux à recevoir résulte de la perte de contrôle du groupe Klépierre à la fin du premier trimestre 2012 (note 8.d).

- Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.



• Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2012 s'établit à 1 546 millions d'euros, contre 1 491 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 3 millions d'euros pour l'exercice 2012, contre une dotation nette de 17 millions d'euros pour l'exercice 2011.

5.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Valeur nette comptable en début de période	11 406	11 324
Acquisitions	2	341
Cessions	(240)	(157)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(493)	(173)
Ecart de conversion	(89)	53
Autres mouvements	5	18
Valeur nette comptable en fin de période	10 591	11 406
Valeur brute comptable	11 750	12 082
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(1 159)	(676)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2011
Ecarts d'acquisition positifs						
Retail Banking	8 361	8 962	(486)	(172)	-	216
Arval	316	310				
BancWest	3 782	3 852				
Banque De Détail en France et Belgique	59	77				9
Banque de détail en Italie	1 400	1 698	(298)			
Europe Méditerranée	295	287				199
Leasing Solutions	147	232	(80)			7
Personal Finance	1 950	2 093	(108)	(172)		1
Personal Investors	412	413				
Investment Solutions	1 584	1 544	-	-	2	125
Assurance	259	258				120
Investment Partners	251	248				
Real Estate	351	348			2	5
Securities Services	372	365				
Wealth Management	351	325				
Corporate and Investment Banking	643	657	(7)			
Autres Activités	3	243		(1)		
Total des écarts d'acquisition positifs	10 591	11 406	(493)	(173)	2	341
Ecart d'acquisition négatif			3	67		
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			(490)	(106)		

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).



Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque fondées sur des plans à moyen terme (3 ans), étendues sur une période de croissance soutenable (10 ans), représentant la durée du cycle économique auquel l'industrie bancaire est sensible, puis à l'infini, sur la base de taux de croissance soutenables jusqu'à dix ans et réduit à l'inflation au-delà pour chaque métier concerné.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coefficient d'exploitation, le taux de croissance soutenable et le coût du capital. Ce dernier est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les taux de croissance soutenables retenus sont issus de sources de marché externes et le cas échéant revus à la baisse en fonction des anticipations du management. Le coefficient d'exploitation est fixé selon les structures propres à chaque ensemble homogène de métiers.

Le tableau ci-dessous représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF. Le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance soutenable jusqu'à 10 ans sont spécifiques à chaque activité, le taux de croissance au-delà de 10 ans est fixé à 2% pour toutes les activités, conservateur au regard du taux d'inflation observé dans la plupart des pays où le Groupe exerce ses activités.

Enfin, le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Core Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

En 2012, du fait notamment de l'augmentation attendue de 7% à 8% de l'exigence en fonds propres « Core Tier One », de la Banque d'Italie, le Groupe a déprécié à hauteur de 298 millions d'euros la survaleur attachée à l'ensemble homogène BNL bc.

• **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital et de 1% du coefficient d'exploitation et du taux de croissance soutenable**

En millions d'euros	BNL bc	BancWest	Personal Finance (Hors UGT spécifique)
Coût du capital	10,2%	8,3%	10,5%
Variation défavorable de + 10 points base	(98)	(152)	(114)
Variation favorable de - 10 points base	100	157	116
Coefficient d'exploitation	53,3%	61,6%	46,0%
Variation défavorable de + 1 %	(226)	(276)	(339)
Variation favorable de - 1 %	226	276	339
Taux de croissance soutenable	5,0%	5,0%	5,0%
Variation défavorable de - 1 %	(232)	(254)	(779)
Variation favorable de + 1 %	240	267	820

⁽¹⁾ A partir de 2018

Pour les Unités Génératrices de Trésorerie BancWest et Personal Finance (hors UGT spécifique) mentionnées ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau.

**5.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIETES D'ASSURANCE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	131 070	122 494
Provisions techniques brutes		
- Contrats d'assurance en unités de compte	42 241	39 550
- Autres contrats d'assurance	88 829	82 944
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	10 424	10 564
Participation différée passive aux bénéfices	6 498	-
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	147 992	133 058
Participation différée active aux bénéfices ⁽¹⁾	-	(1 247)
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽²⁾	1 298	1 340
Passifs relatifs aux contrats financiers en fonds général	25	45
Total des passifs nets relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	149 315	133 196

⁽¹⁾ La participation différée active aux bénéfices est présentée dans la rubrique « autres débiteurs et actifs divers ».

⁽²⁾ Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90% en 2012 comme en 2011.

L'application de ces modèles conduit à constater une provision pour participation différée inscrite au passif du bilan en 2012, alors que les conditions de marché du second semestre 2011 avaient conduit à inscrire une participation différée à l'actif, représentative de la part des assurés dans les moins-values latentes et les dépréciations constatées sur le portefeuille d'actifs financiers, en résultat ou directement en capitaux propres selon la catégorie comptable dont ils relèvent.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Passifs relatifs aux contrats en début de période	133 196	116 409
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	30 801	11 895
Prestations payées	(18 177)	(12 407)
Cessions de portefeuille de contrats	-	(92)
Effet des variations de périmètre	(6)	18 984
Effets des variations de change	140	4
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	3 361	(1 597)
Passifs relatifs aux contrats en fin de période	149 315	133 196

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.1.



5.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Provisions sur engagements sociaux	5 985	6 019
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)	4 334	4 398
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b)	123	116
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)	1 058	972
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptations des effectifs (note 7.d)	470	533
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	142	233
Provisions au titre des engagements par signature (note 2.f)	976	991
Provisions pour litiges	1 683	1 448
Autres provisions pour risques et charges	2 176	1 789
Total des provisions pour risques et charges	10 962	10 480

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Total des provisions constituées en début de période	10 480	10 311
Dotations nettes aux provisions	1 141	376
Utilisation des provisions	(1 102)	(1 260)
Variation des parités monétaires et divers	443	1 053
Total des provisions constituées en fin de période	10 962	10 480

- Provisions pour risques sur produits d'épargne à taux administré

- Encours et provisions

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 946	14 699
dont au titre des plans d'épargne-logement	12 076	11 846
ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	5 374	5 897
ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	4 491	3 290
ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	2 211	2 659
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	379	438
dont au titre des plans d'épargne-logement	76	96
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	152	243
dont décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	10	10
dont provisions constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	142	233
dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	65	65
dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	28	91
dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	31	68
dont provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	18	9



- Variation des provisions

En millions d'euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions constituées en début de période	224	19	203	23
Dotations aux provisions		9	21	-
Reprises de provisions	(100)		-	(4)
Total des provisions constituées en fin de période	124	28	224	19

La reprise constatée au titre de l'exercice 2012 résulte essentiellement de la revue du modèle de calcul des provisions, et en particulier des modalités d'évaluation des taux de référence, adaptées pour prendre en compte les conditions actuelles de tarification de la liquidité dans les produits offerts à la clientèle particulière (cf. note 1.c.2).

5.r TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constituées des parts de titrisation souscrites par des tiers.

Prêts de titres et opérations de pensions :

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres		
Titres en valeur de marché par résultat	3 270	
Opérations de pensions		
Titres en valeur de marché par résultat	52 604	51 915
Titres classés en prêts et créances	957	888
Actifs financiers disponibles à la vente	9 422	9 423
Total	66 253	62 226

Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Titres en valeur de marché par résultat	231	217	231	217	14
Prêts et créances	11 447	8 997	11 487	8 915	2 572
Actifs financiers disponibles à la vente	283	305	262	283	(21)
Total	11 961	9 519	11 980	9 415	2 565

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.



6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	48 628	27 291
- à la clientèle	215 656	226 007
Ouverture de crédits confirmés	176 355	199 706
Autres engagements en faveur de la clientèle	39 301	26 301
Total des engagements de financements donnés	264 284	253 298
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	119 722	119 719
- de la clientèle	6 036	6 781
Total des engagements de financements reçus	125 758	126 500

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	11 829	14 920
d'ordre de la clientèle	79 860	91 176
- Cautions immobilières	1 054	1 783
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	44 283	50 975
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	34 523	38 418
Total des engagements de garantie donnés	91 689	106 096

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	99 499	91 231
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	42 201	48 582
- Disponibles pour des opérations de refinancement	57 298	42 649
Titres donnés en pension	238 734	239 813
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe ⁽¹⁾	149 237	119 703

⁽¹⁾ incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat



La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 328 024 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 336 757 millions d'euros au 31 décembre 2011).

- Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	71 671	68 705
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	32 140	30 509
Titres reçus en pension	174 474	195 530

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 156 718 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 144 791 millions d'euros au 31 décembre 2011).



7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	11 209	10 844
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	3 563	3 724
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	483	435
Total des frais de personnel	15 255	15 003

7.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

REGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LIES A LA RETRAITE

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 531 millions d'euros pour l'exercice 2012 contre 511 millions d'euros pour l'exercice 2011.



- Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance. Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 83,7% en obligations, 6,8% en actions et 9,5% en immobilier.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres moyens, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Ces engagements sont partiellement préfinancés auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation en part groupe de 18,7%. Pour les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis, un régime de retraite offrant un capital, fonction des années de service et du salaire final, est partiellement préfinancé auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance.

En Belgique et en Suisse, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans entrent dans le cadre des régimes à prestations définies.

Dans certains pays subsistent des plans de retraite à prestations définies, généralement fermés aux nouveaux entrants, qui reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (Etats-Unis). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Pays-Bas), une fondation (Suisse) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni).

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national et est évalué selon les modalités de transfert vers l'état turc. Ce régime est entièrement couvert par des actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe.

Au 31 décembre 2012 cinq pays, la Belgique, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Suisse et la Turquie, représentent 91% du total des régimes de retraite à prestations définies hors de France. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 59% en obligations, 17% en actions et 24% en autres instruments financiers (dont 11% en contrats d'assurance).

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (80%) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.



- Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités. A l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux Etats-Unis et en Belgique.

- Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Valeur actualisée des obligations	8 662	8 351	147	121
Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	7 761	7 517	-	-
Valeur actualisée des obligations non financées	901	834	147	121
Valeur de marché des actifs de régime	(4 148)	(3 798)	-	-
Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	(2 639)	(2 463)	-	-
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(546)	(407)	(24)	(5)
(Coût) des services passés	(153)	(164)	-	1
(Pertes) ou gains nets actuariels	(393)	(243)	(24)	(6)
Limitation d'actif	209	91	-	-
Obligation nette pour les régimes à prestations définies	1 538	1 774	123	116
Actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	(2 796)	(2 624)	-	-
<i>dont actifs nets des régimes à prestations définies</i>	<i>(157)</i>	<i>(161)</i>	-	-
<i>dont valeur de marché des actifs distincts</i>	<i>(2 639)</i>	<i>(2 463)</i>	-	-
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	4 334	4 398	123	116

⁽¹⁾ les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2011
Valeur actualisée des obligations en début de période	8 351	8 052	121	114
Coût des services rendus au cours de l'exercice	311	300	3	3
Charge liée à l'actualisation des engagements	310	320	5	5
Coût des modifications de régime de la période	(2)	(8)	2	1
Effets des réductions ou liquidations de régime	(73)	(97)	-	(1)
Pertes ou (gains) actuariels de la période	284	210	22	3
Cotisations des membres des régimes	30	30	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(130)	(145)	(4)	(5)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(380)	(297)	-	-
Effet des variations de change	31	23	(1)	2
Effet des variations de périmètre	(71)	(37)	-	-
Autres variations	1		(1)	(1)
Valeur actualisée des obligations en fin de période	8 662	8 351	147	121



- Variation de la valeur de marché des actifs de régime

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2012	Exercice 2011
Valeur de marché des actifs de régime en début de période	3 798	3 889
Rendement attendu des actifs de régime	179	188
Effets des liquidations de régime	(19)	(55)
(Pertes) gains actuariels de la période	112	(49)
Cotisations des membres des régimes	21	21
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	292	127
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(211)	(138)
Effet des variations de change	32	(31)
Effet des variations de périmètre	(53)	(155)
Autres variations	(3)	1
Valeur de marché des actifs de régime en fin de période	4 148	3 798

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement

- Variation de la valeur de marché des actifs distincts

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2012	Exercice 2011
Valeur de marché des actifs distincts en début de période	2 463	2 366
Rendement attendu des actifs distincts	97	92
Effets des liquidations de régime	-	-
Gains actuariels de la période	124	1
Cotisations des membres des régimes	10	9
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs distincts	146	111
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(169)	(159)
Effet des variations de change	-	3
Effet des variations de périmètre	(32)	41
Autres variations	-	(1)
Valeur de marché des actifs distincts en fin de période	2 639	2 463

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	311	300	3	3
Charge liée à l'actualisation des engagements	310	320	5	5
Rendement attendu des actifs de régime	(179)	(188)	-	-
Rendement attendu des actifs distincts	(97)	(92)	-	-
Amortissement des écarts actuariels	(86)	62	3	-
Amortissement des services passés	9	5	1	-
Effets des réductions ou liquidations de régime	(65)	(39)	-	(1)
Effets des limitations d'actif	135	(32)	-	-
Autres variations	1	(2)	-	-
Total porté dans les « frais de personnel »	339	334	12	7



- Modalités d'évaluation des engagements

Les régimes à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité spécifiques à chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements des avantages postérieurs à l'emploi (hors aide médicale postérieure à l'emploi)

Pour chaque zone monétaire, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de première catégorie, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Jusqu'au 31 décembre 2011, le Groupe utilisait pour la zone Euro les taux des obligations d'Etat, tels que reflétés dans l'indice iBoxx Eurozone. L'évolution en 2012 des taux donnés par cet indice, qui sont désormais plus élevés que les taux des obligations privées AA, a conduit le Groupe à adopter la référence généralement utilisée des obligations privées notées AA, telle que reflétée dans l'indice iBoxx Euro. L'effet de ce changement de référence a été une augmentation de 238 millions d'euros des engagements, sans impact sur les comptes au 31 décembre 2012 compte tenu du mécanisme de comptabilisation différée des écarts actuariels présenté ci-après.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	1,42%-2,69%	2,03%-2,69%	4,00%	3,90%	3,14%-4,64%	3,30%-4,70%	3,50%	4,50%
Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	2,60%-3,60%	2,00%-3,90%	2,00%-4,25%	4,00%	3,00%-4,50%	2,00%-4,65%	2,00%-4,50%	4,00%

(1) Y compris dérive des prix (inflation)

- Rendement des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage	Exercice 2012				Exercice 2011			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Rendement attendu des actifs de régime et actifs distincts ⁽¹⁾	3,55%	2,27%-3,92%	3,40%-6,10%	3,00%-6,00%	3,90%	3,25%-4,70%	3,00%-6,20%	4,50%-6,00%
Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts ⁽¹⁾	3,70%	2,00%-19,00%	4,78%-10,00%	8,00%-14,00%	3,68%	1,00%-6,40%	2,80%-7,40%	1,00%-5,00%

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

- Ecart actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.



BNP Paribas applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10% du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Pertes actuarielles nettes différées	(393)	(243)
Pertes nettes actuarielles générées au cours de l'exercice	(48)	(258)
dont (pertes)/gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	236	(51)
dont pertes actuarielles d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	(393)	(275)
dont gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	109	68

7.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, pôles et du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	956	864
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(102)	(108)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 058	972

7.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et au plan d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	470	533



7.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION, DE REMUNERATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs différents produits de rémunération à base d'actions:

- un Plan Global d'Intéressement en Actions intégrant :
 - des plans d'actions de performance,
 - des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.
- des plans de rémunération à long terme payés en espèces indexés sur le cours de l'action BNP Paribas, principalement pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe.

- Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription d'actions ont été attribués par BNP Paribas et BNL à certains collaborateurs du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales.

A compter de 2006, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Ce Plan Global d'Intéressement en Actions a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

En ce qui concerne les plans d'actions de performance, jusqu'en 2008, la période d'acquisition était de 2 ou 4 ans selon les cas. Les actions de performance attribuées depuis 2009 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs français.

Depuis 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire a été fixée à 100% de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20% pour les autres bénéficiaires.

Concernant les actions de performance attribuées jusqu'en 2011, la condition de performance à laquelle est sujette une fraction de ces actions porte sur le résultat par action du Groupe.

En 2012, seules des actions de performance ont été attribuées. La condition de performance retenue a été modifiée et est désormais similaire à celle retenue par le passé pour les plans de stock-options. Ainsi, cette condition s'apprécie au regard de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 6 reprises sur 27 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées depuis 2009, à 1 reprise sur 7 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.



- Rémunération variable différée versée en espèces indexées sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en espèces indexées sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable à compter de l'exercice 2009 pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise. Ce périmètre d'application était plus restreint en 2009 puisqu'il concernait principalement les professionnels de marché.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre, conformément à l'arrêté du 13 décembre 2010, depuis 2011, une partie des rémunérations variables attribuées durant l'année au titre de la performance de l'exercice antérieur est également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires dans le courant de l'année d'attribution.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont tout ou en partie versés en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge en millions d'euros	Exercice 2012				Exercice 2011
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Plans de rémunération variable différée	Charge totale	Charge totale
Plans de rémunération différée antérieurs			160	160	(285)
Plans de rémunération différée de l'exercice			294	294	287
Plan global d'intéressement en actions	27	45		72	69
Total	27	45	454	526	71

- Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.



- Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte-Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2011 ont été valorisées entre 11,03 et 12,13 euros selon qu'elles sont ou non soumises à une condition de performance et selon les différentes tranches d'attribution secondaire.

Il n'a pas été attribué d'option de souscription d'actions en 2012.

	Exercice 2011
	Plan attribué le 04/03/2011
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	54,49
Prix d'exercice de l'option (<i>en euros</i>)	56,45
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	28,5%
Maturité	8 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	4,1%
Taux d'intérêt sans risque	3,5%
Taux de perte des droits	1,3%

⁽¹⁾ Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

- Valorisation des actions de performance

La valeur unitaire des actions de performance retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

Les actions de performance attribuées en 2012, selon qu'elles sont ou non soumises à une condition de performance, ont été valorisées entre 28,47 et 33,45 euros pour les attributions aux collaborateurs exerçant leur activité en France et entre 27,46 et 32,36 euros pour les attributions aux collaborateurs exerçant leur activité hors de France. Les actions de performance attribuées en 2011 ont été valorisées à 47,84 euros pour les attributions aux collaborateurs exerçant leur activité en France et 45,95 euros pour les attributions aux collaborateurs exerçant leur activité hors de France.

	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Plan attribué le 6 mars 2012		Plan attribué le 4 mars 2011	
	acquis le 9 mars 2015	acquis le 7 mars 2016	acquis le 4 mars 2014	acquis le 4 mars 2015
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	37,195	37,195	54,49	54,49
Date de disponibilité	09/03/2017	07/03/2016	04/03/2016	04/03/2015
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	3,23%	3,23%	4,10%	4,10%
Taux d'intérêt sans risque	1,53%	1,33%	2,99%	2,81%
Taux de perte des droits	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%

⁽¹⁾ Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.



- Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2012 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNL ⁽³⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	100,997	435 166	0,8
BNL ⁽³⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	61,888	4 856	1,8
BNP Paribas SA ⁽²⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	35,87	2 077 347	0,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	48,15	1 252 760	1,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	53,28	3 932 248	0,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	73,40	3 483 945	1,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	80,66	3 315 460	2,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	76,57	371 008	2,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 732 876	3,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2009	1 397	2 376 600	08/04/2013	05/04/2017	35,11	2 282 515	4,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	2 323 340	5,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	2 246 700	6,2
Total des options en vie à la fin de la période							25 458 221	

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002, et des détachements d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenus le 7 mars 2006 et le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

⁽²⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 37,67 euros pour 274 161 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période
- 50,55 euros pour 3 080 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période
- 55,99 euros pour 169 863 options du plan du 25 mars 2005 en vie en fin de période
- 77,06 euros pour 155 263 options du plan du 05 avril 2006 en vie en fin de période

⁽³⁾ A la suite de la fusion intervenue le 1er octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.



- Plans d'attribution d'actions de performance

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période ⁽²⁾
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	2007-2008					401
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	06/04/2009	2 247	359 930	10/04/2012	10/04/2014	2 221
BNP Paribas SA	06/04/2009	1 686	278 325	08/04/2013	08/04/2013	263 494
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 536	510 445	05/03/2013	05/03/2015	493 495
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 661	487 570	05/03/2014	05/03/2014	465 760
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 574	541 415	04/03/2014	04/03/2016	531 005
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 743	499 035	04/03/2015	04/03/2015	489 900
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 610	1 072 480	09/03/2015	09/03/2017	1 057 295
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 755	849 455	07/03/2016	07/03/2016	823 490
Total des actions en vie à la fin de la période						4 127 061

⁽¹⁾ La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

⁽²⁾ Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

- Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance au cours des deux derniers exercices

- Plans d'options de souscription d'actions

	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en vie au 1er janvier	27 509 625	58,67	28 752 600	58,05
Options attribuées pendant la période	-	-	2 296 820	56,45
Options exercées pendant la période	(581 181)	36,07	(2 770 177)	46,17
Options devenues caduques pendant la période	(1 470 223)		(769 618)	
Options en vie au 31 décembre	25 458 221	59,24	27 509 625	58,67
Options exerçables au 31 décembre	18 605 666	63,55	16 722 292	61,99

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2012 s'élève à 41,99 euros (contre 54,84 euros en 2011).

- Plans d'attribution d'actions de performance

	Exercice 2012	Exercice 2011
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	2 633 568	1 637 867
Actions attribuées pendant la période	1 921 935	1 040 450,00
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(351 808)	(2 392,00)
Actions devenues caduques pendant la période	(76 634)	(42 357,00)
Actions en vie au 31 décembre	4 127 061	2 633 568



SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

	Exercice 2012	Exercice 2011
Date de l'annonce du plan	3 mai 2012	11 mai 2011
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	30,15	54,23
Nombre d'actions émises	4 289 709	6 315 653
Prix de souscription (en euros)	25,00	42,40
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	1,67%	2,76%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	7,52%	7,63%
Juste valeur de l'incessibilité	29,00%	25,14%

En 2012, comme en 2011, la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise est inférieure à la valorisation de l'incessibilité pendant cinq ans et n'a donc pas donné lieu à la constatation d'une charge dans les comptes du Groupe.

Parmi les employés du Groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 27% ont décidé de réaliser cet investissement, 73% ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2012.



8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2012

Les délégations suivantes en cours de validité en 2012, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2012
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (19 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et a été privée d'effet par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	<p>Emission de 4 289 709 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros constatée le 29 juin 2012</p>
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros par action, seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise , - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 ; - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, - à des fins de gestion patrimoniale et financière. <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	<p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 586 934 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 577 489 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1^{er} janvier au 23 mai 2012.</p>
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (15 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe.</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, à la date de la décision de leur attribution, soit moins de 0,5% par an.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	<p>Attribution de 1 921 935 actions de performance lors du Conseil d'administration du 6 mars 2012</p>



Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (16 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe.</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, à la date de la décision de leur attribution, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global et commun aux 15^{ème} et 16^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (3 ^{ème} résolution)	<p>Décision de l'Assemblée Générale de proposer aux actionnaires un dividende payable en numéraire ou en actions nouvelles.</p> <p><i>Le paiement du dividende en actions nouvelles a eu pour conséquence d'augmenter le capital de 83 358 352 euros, soit 41 679 176 actions.</i></p> <p><i>Cette opération a dégagé une prime d'émission de 941 115 794,08 euros.</i></p>	Emission de 41 679 176 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros le 26 juin 2012
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 60 euros par action (75 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ,</i>- <i>annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (21^{ème} résolution) ,</i>- <i>couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce,</i>- <i>aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,</i>- <i>dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,</i>- <i>à des fins de gestion patrimoniale et financière.</i> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 156 315 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 245 515 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 24 mai au 31 décembre 2012.
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (13 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (14 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution



Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (15 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (16 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (17 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 14^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 14^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (18 ^{ème} résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (19 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (20 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution



Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (21ème résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 17ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	Annulation de 12 034 091 actions d'un nominal de 2 euros le 14 décembre 2012
--	--	--

• Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2010	1 198 660 156	2	2 397 320 312			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	2 736 124	2	5 472 248	(1)	(1)	01-janv-10
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	34 053	2	68 106	(1)	(1)	01-janv-11
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	6 315 653	2	12 631 306	12-mai-10	11-mai-11	01-janv-11
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2011	1 207 745 986	2	2 415 491 972			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	12 694	2	25 388	(1)	(1)	01-janv-11
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	568 487	2	1 136 974	(1)	(1)	01-janv-12
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	41 679 176	2	83 358 352	23-mai-12	23-mai-12	01-janv-12
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	4 289 709	2	8 579 418	12-mai-10	03-mai-12	01-janv-12
Réduction de capital par annulation d'actions	(12 034 091)	2	(24 068 182)	23-mai-12	14-déc-12	-
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2012	1 242 261 961	2	2 484 523 922			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

• Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction (1)		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2010	2 914 178	162	(4 499 794)	(214)	(1 585 616)	(52)
Acquisitions effectuées	17 294 952	614			17 294 952	614
Cessions effectuées	(2 530 370)	(127)			(2 530 370)	(127)
Actions remises au personnel	(13 464)	(1)			(13 464)	(1)
Autres mouvements	(1 700 548)	(89)	(1 580 236)	30	(3 280 784)	(59)
Actions détenues au 31 décembre 2011	15 964 748	559	(6 080 030)	(184)	9 884 718	375
Acquisitions effectuées	1 743 249	58			1 743 249	58
Cessions effectuées	(1 823 004)	(59)			(1 823 004)	(59)
Actions remises au personnel	(352 306)	(15)			(352 306)	(15)
Réduction de capital	(12 034 091)	(378)			(12 034 091)	(378)
Autres mouvements	(920)		4 714 581	126	4 713 661	126
Actions détenues au 31 décembre 2012	3 497 676	165	(1 365 449)	(58)	2 132 227	107

(1) Ventes à découvert réalisées dans le cadre d'une activité de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2012, le Groupe BNP Paribas était acheteur net de 2 132 227 actions BNP Paribas représentant 107 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2011 BNP Paribas SA avait racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 12 034 091 actions, à un cours moyen de 31,39 euros, en vue de les annuler. Celles-ci ont été annulées conformément à la décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2012.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 1 743 249 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2012 au prix moyen de 33,36 euros et 1 823 004 actions ont été vendues au prix



moyen de 33,70 euros. Au 31 décembre 2012, 149 832 titres représentant 6,3 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier au 31 décembre 2012, 351 808 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

• **Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En janvier 2003, le Groupe a effectué une émission de 700 millions d'euros de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. Les titres pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés.

Au cours des exercices 2011 et 2012, deux émissions perpétuelles de même nature que celle précédemment décrite d'un montant respectivement de 500 millions d'euros et de 660 millions d'euros ont fait l'objet d'un remboursement.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

En octobre 2012, l'émission de 2003 a été rachetée à hauteur de 45 millions d'euros, générant un gain brut en capitaux propres de 4 millions d'euros.

Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700	5,868%	10 ans Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	55 ⁽¹⁾	6,82%	10 ans Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2012			752⁽³⁾		

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽³⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe et après application du pourcentage d'intégration de Cofinoga.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 31 décembre 2012, le Groupe BNP Paribas détenait 15 millions d'euros de preferred shares (55 millions au 31 décembre 2011) qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.



- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

Au cours du quatrième trimestre 2011, les opérations suivantes ont été réalisées sur ces titres :

- une offre publique d'échange portant sur l'émission de juin 2005 de 1,3 milliards de dollars contre une nouvelle dette obligataire non subordonnée BNP Paribas portant intérêt au taux Libor USD 3 mois + 2,75%. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de 280 millions d'US dollars générant un gain brut en capitaux propres de 59 millions d'euros.

- une offre publique d'achat sur les émissions d'avril 2006 de 750 millions d'euros, de juillet 2006 de 325 millions de Livres Sterling et d'avril 2007 de 750 millions d'euros. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de ces dettes pour respectivement 201 millions d'euros, 162 millions de livres sterling et 112 millions d'euros, générant un gain brut en capitaux propres de 135 millions d'euros.

Fortis Banque France, société absorbée par BNP Paribas SA le 12 mai 2010, avait émis en décembre 2007 des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 60 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable. Ces Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ont été remboursés de manière anticipée le 23 mai 2011.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186%	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680%
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25%	6 ans	6,250%
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5%	5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	650	annuelle	8,667%	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%

Total au 31 décembre 2012 en contrevaletur euro
historique

7 241 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que



l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2012, le Groupe BNP Paribas détenait 37 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

• Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscription d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	6 271	5 768
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 214 528 487	1 197 356 577
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	2 083 716	2 061 675
- Plan d'option de souscription d'actions ⁽²⁾	-	706 705
- Plan d'actions de performance ⁽²⁾	2 054 507	1 324 406
- Plan d'achat d'actions	29 209	30 565
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 216 612 203	1 199 418 253
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	5,16	4,82
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	5,15	4,81

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

⁽²⁾ cf note 7.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions.

Le dividende par action versé en 2012 au titre du résultat de l'exercice 2011 s'est élevé à 1,20 euro contre 2,10 euros versé en 2011 au titre du résultat de l'exercice 2010.



8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	31/12/2012				31/12/2011			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Sociétés consolidante									
BNP Paribas SA	France								
Retail Banking									
Domestic Markets									
Banque de détail en France									
Banque de Bretagne	France								S4
Banque de Wallis et Futuna	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
BNP Paribas Développement SA	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Factor	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Guadeloupe	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Guyane	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Martinique	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Réunion	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Fortis Commercial Finance SAS	France				S4	IG	100%	100%	E3
Fortis Mediacom Finance	France								S4
Banque de détail en Belgique									
Alpha Card SCRL (groupe)	Belgique	ME	50,0%	37,5%	ME	50,0%	37,5%		
BNP Paribas Commercial Finance Ltd. (Ex- Fortis Commercial Finance Ltd.)	Royaume-Uni	ME*	100%	74,9%	ME*	100%	74,9%	E3	
BNP Paribas Fortis Factor	Belgique				S4	IG	100%	74,9%	
BNP Paribas Fortis GmbH (Ex- Fortis Commercial Finance GmbH)	Allemagne	ME*	100%	74,9%	ME*	100%	74,9%	E3	
BNP Paribas Fortis Factor NV (Ex- Fortis Commercial Finance NV)	Belgique	IG	100%	74,9%	IG	100%	74,9%	E3	
BNP Paribas Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100%	74,9%	IG	100%	74,9%		
Bpostbanque (ex- Banque de La Poste SA)	Belgique	IP	50,0%	37,5%	IP	50,0%	37,5%		
Demetris NV	Belgique	ME*	100%	74,9%	ME*	100%	74,9%		
Europay Belgium	Belgique				S3	ME	39,9%	29,9%	
Fortis Banque SA (BNP Paribas Fortis)	Belgique	IG	74,9%	74,9%	IG	74,9%	74,9%		
Fortis Commercial Finance Deutschland BV	Pays-Bas	ME*	100%	74,9%	ME*	100%	74,9%	E3	
Fortis Commercial Finance Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	74,9%	IG	100%	74,9%	E3	
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique	IG	100%	74,9%	IG	100%	74,9%		
FV Holding N.V.	Belgique	ME	40,0%	30,0%	ME	40,0%	30,0%		
Immobilier Sauvêtre SA	Belgique	ME*	100%	74,9%	ME*	100%	74,9%		
Structures Ad Hoc									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG	-	-	IG	-	-		
Esmée Master Issuer	Belgique	IG	-	-	IG	-	-		
Banque de détail au Luxembourg									
Alisabil	France								S2
BGL BNP Paribas	Luxembourg	IG	66,0%	53,4%	IG	66,0%	53,4%		
BGL BNP Paribas Factor SA	Luxembourg	IG	100%	53,4%	E1	IG	100%	53,4%	
Cofylux SA	Luxembourg	IG	100%	53,4%	IG	100%	53,4%		
Société Abacienne de développement et d'expansion	France	IG	100%	53,4%	IG	100%	53,4%		
Banque de détail en Italie (BNL Banca Commerciale)									
Artigianessa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%	IG	73,9%	73,9%		
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNL Finance SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNL Positiv SRL	Italie	IG	51,0%	51,0%	IG	51,0%	51,0%		
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie				S4	IG	100%	100%	
International Factors Italia SPA - Italia	Italie	IG	99,6%	99,6%	IG	99,6%	99,6%		
Structures Ad Hoc									
EMF IT-2008-1 SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
UCB Service SRL	Italie								S4
Vela ABS	Italie	IG (2)	-	-	IG (2)	-	-		
Vela Home SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela Mortgages SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela OBG SRL	Italie	IG	-	-	E1	IG	-	-	
Vela Public Sector SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Arval									
Arval Austria GmbH	Autriche	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Arval Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Brasil Limitada	Brazil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Business Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval CZ SRO (ex- Arval PHH Service Lease CZ)	Rép. Tchèque	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval ECL SAS	France	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Arval Helas Car Rental SA	Grèce	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Arval India Private Ltd.	Inde	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Arval Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	E1	
Arval Maroc SA	Maroc	ME*	100%	89,0%	D1	IG	100%	89,0%	
Arval NV	Belgique				S3	IG	100%	100%	
Arval PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval PHH Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval OOO	Russie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Schweiz AG	Suisse	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Arval Service GmbH	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E3	

Dénomination	Pays	31/12/2012				31/12/2011			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Arval (suite)									
Arval Service Lease	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Service Lease Aluger Operational Autovmeis	Portugal	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Arval Service Lease Italia S.p.A.	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Service Lease Polska sp. z o.o.	Pologne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Slovakia	Slovaquie	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Arval Trading	France	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Arval UK Group Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Autvalley	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Colparc SNC	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Dexia Location Longue Durée	France	ME*	51,0%	51,0%		ME*	51,0%	51,0%	
Geston et Location Holding	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Greenval Insurance Company Ltd.	Irlande	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
PHH Financial services Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
PHH Investment Services Ltd.	Royaume-Uni								S1
PHH Treasury Services Ltd.	Royaume-Uni								S1
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	75,0%	68,7%		IG	75,0%	68,7%	
Leasing Solutions									
Ace Equipment Leasing	Belgique	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Ace Leasing	Belgique	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Ace Leasing BV	Pays-Bas	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Agrilease BV	Pays-Bas	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Albury Asset Rentals Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
All One Verrentungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH.	Allemagne	ME*	100%	76,7%	V2	ME*	100%	84,5%	D1
All One Vermietung GmbH	Autriche	ME*	100%	76,7%	V2	ME*	100%	84,5%	D1
Alster Business Solutions Ltd.	Royaume-Uni								S2
Aprolis Finance	France	IG	51,0%	39,1%	V2	IG	51,0%	43,1%	
Arius	France	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Artegy Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Artegy	France	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Barworld Heftruck BV	Pays-Bas	ME	50,0%	38,4%	V2	ME	50,0%	42,2%	
BNP Paribas Finans Kiralama AS	Turquie	IG	100%	75,8%	V2	IG	100%	83,2%	V3
BNP Paribas Lease Group BPLG	France	IG (1)	100%	76,7%	V2	IG (1)	100%	84,5%	
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas								S4
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Roumanie	ME*	100%	76,7%	V2	ME*	100%	84,5%	E1
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	ME*	100%	76,7%	V2	ME*	100%	84,5%	D1
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100%	93,9%	V2	IG	100%	95,9%	
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	ME*	100%	76,7%	V2	ME*	100%	84,5%	D1
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	53,4%	V2	IG	100%	84,5%	
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne	ME*	100%	76,7%	V2	ME*	100%	84,5%	D1
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
BNP Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse (ex- Fortis Lease Immobilier Suisse)	Suisse	ME*	100%	76,7%	V2	ME*	100%	84,5%	D1
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd. (ex- H.F.G.L. Ltd.)	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME*	100%	76,7%	V2&D1	IG	100%	84,5%	
Claas Financial Services	France	IG (1)	60,1%	46,1%	V2	IG (1)	60,1%	50,8%	
Claas Financial Services Inc.	Etats-Unis	IG	100%	46,1%	V2	IG	100%	50,8%	
Claas Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	39,1%	V2	IG	51,0%	43,1%	
CNH Capital Europe	France	IG (1)	50,1%	38,4%	V2	IG (1)	50,1%	42,3%	
CNH Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100%	38,4%	V2	IG	100%	42,3%	
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100%	38,4%	V2	IG	100%	42,3%	
CNH Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	38,4%	V2	IG	100%	42,3%	
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Dialcard Fleet Services Ltd.	Royaume-Uni								S1
Diamond Finance UK Ltd.	Royaume-Uni								S1
Equipment Lease BV	Pays-Bas	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
ES-Finance	Belgique	IG	100%	74,9%	V2	IG	100%		



Dénomination	Pays	31/12/2012				31/12/2011			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Leasing Solutions (suite)									
Foris Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Foris Lease UK (1) Ltd.	Royaume-Uni	S3				ME*	100%	84,5%	D1
Foris Lease UK Retail Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Foris Vastgoedlease BV	Pays-Bas	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Hans Van Driel Rental BV (ex- AFL Lease BV)	Pays-Bas	S2				IG	100%	84,5%	
H.F.G.L.Ltd. (ex- BNP Paribas Leasing Solutions Ltd.)	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Humberdyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Humberdyde Commercial Investments N° 1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Humberdyde Commercial Investments N° 4 Ltd.	Royaume-Uni								S1
Humberdyde Finance Ltd.	Royaume-Uni					S1	IG	100%	84,5%
Humberdyde Industrial Finance Ltd.	Royaume-Uni	S1				IG	100%	84,5%	
JCB Finance	France	IG (1)	100%	38,4%	V2	IG (1)	100%	42,3%	
JCB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	50,1%	38,4%	V2	IG	50,1%	42,3%	
Locatone Italiana SPA	Italie	ME*	100%	93,9%	V2	ME*	100%	95,9%	D1
Manibu Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	39,1%	V2	IG	51,0%	43,1%	
MFF	France	IG (1)	51,0%	39,1%	V2	IG (1)	51,0%	43,1%	
Nalcoédral	France	IG (1)	100%	100%	V1	IG (1)	100%	84,5%	
Nalcoédram	France	IG (1)	100%	100%	V1	IG (1)	100%	84,5%	
Nalcoénergie	France	IG (1)	100%	100%	V1	IG (1)	100%	84,5%	
Parizon 2	France					S3	IG	100%	100%
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	V2	IG	100%	84,5%	
Same Deutz-Fahr Finance	France	IG (1)	100%	76,7%	V2	IG (1)	100%	84,5%	
SREI Equipment Finance Private Ltd.	Inde	IP	50,0%	38,4%	V2	IP	50,0%	42,2%	
TEB Finansal Kiralama AS	Turquie								S4
UFB Asset Finance Ltd.	Royaume-Uni					S1	IG	100%	84,5%
Structures Ad Hoc									
Vela Lease SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Personal Investors									
B*Capital	France	IG (1)	100%	99,9%		IG (1)	100%	99,9%	
Corral Consors	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Geoff BNP Paribas Financial Services Ltd - Groupe	Inde	IP	33,6%	33,6%		IP	33,6%	33,6%	
Geoff Technologies Private Ltd.	Inde	IG	56,8%	56,8%		IG	56,8%	56,8%	
Portzamparc Gestion	France	IG	100%	51,0%		IG	100%	51,0%	
Portzamparc société de Bourse	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
BNP Paribas Personal Finance									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Banco BGN SA	Bésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	39,9%	39,9%		ME	39,9%	39,9%	E1
BGN Mercantil E Servicios Limitada	Bésil	ME*	100%	100%	E1				
Bieffe S SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
BNP Paribas Personal Finance	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Vostok LLC	Russie	ME	30,0%	30,0%	V2	IG	100%	100%	
Calneo	France	IG (1)	51,0%	50,8%		IG (1)	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME	39,2%	39,2%		ME	39,2%	39,2%	
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada	Bésil					S2	ME	40,0%	40,0%
Cetelem Algérie	Algérie	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Cetelem America Ltda	Bésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas					S1	IG	100%	100%
Cetelem Brasil SA	Bésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem IFN	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Bésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Thaïlande	Thaïlande								S2
CMV Médiforce	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Colca Bail	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Colplan	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Commerz Finanz	Allemagne	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
Cosmo	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Credirama SPA	Italie	ME*	51,0%	51,0%		ME*	51,0%	51,0%	V1&D1
Credisson Holding Ltd.	Chypre					S1	IG	100%	100%
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG (1)	97,8%	97,8%		IG (1)	97,8%	97,8%	
Direct Services	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Domofinance	France	IG (1)	55,0%	55,0%		IG (1)	55,0%	55,0%	
Eifco	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Eifco Iberia SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Eifco Portugal	Portugal	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Eos Aremas Belgium SA	Belgique	ME	50,0%	37,4%		ME	50,0%	37,4%	
Eurocredit EFC SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Facet	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Fidem	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
Finwest Expansion SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Finala	Belgique	IG	100%	74,9%	V1	IG	51,0%	38,2%	
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
Findomestic Banka AD	Serbie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
LaSer - Cofnoga (Groupe)	France	IP	50,0%	50,0%		IP	50,0%	50,0%	

Dénomination	Pays	31/12/2012				31/12/2011			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Personal Finance (suite)									
Leval 20	France	IG	100%	100%	E1				
Loirs Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
Magyar Cetelem Bank Zrt	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Natixis Financement	France					S2	ME	33,0%	33,0%
Nissan Finance Belgium NV	Belgique	IG	100%	75,4%	V2	IG	100%	77,3%	
Norskaren Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
Presbcomer SA de CV	Mexique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Prêts et Services SAS	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Projeo	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne	ME	37,3%	39,9%		ME	37,3%	39,9%	
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Bésil					S2	IP	50,0%	50,0%
Sundaram Home Finance Ltd.	Inde	ME*	49,9%	49,9%		ME*	49,9%	49,9%	D1
TEB Tüketici Finansman AS	Turquie	IG	92,8%	91,0%		IG	92,8%	91,0%	V1
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Suisse	Suisse	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Union de Credits Immobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne	IP	50,0%	50,0%		IP	50,0%	50,0%	
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Allemagne	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
Structures Ad Hoc									
Autnorita 2012 - 1 et 2	France	IG	-	-	E2				
Domos 2011 - A et B	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France					S1	IG	-	-
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Domos 2008	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Master Domos	France					S1	IG	-	-
FCC Domos 5	France								S1
FCC U.C.I. 5 - 18	Espagne	IP	-	-		IP	-	-	
FCC U.C.I. 19	Espagne								S1
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Bésil	IG	-	-		IG	-	-	
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Premium	Bésil					S1	IG	-	-
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2011-BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	E2
Vola Finanzia SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
International Retail Banking									
Banque de détail aux Etats-Unis									
1897 Services Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
S21 South Seventh Street LLC	Etats-Unis					S1	IG	69,2%	69,2%
BancWest Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Bancwest Investment Services, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Bank of the West Business Park Association LLC	Etats-Unis	IG	38,0%	38,0%		IG	38,0%	38,0%	
Bank of the West	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BW Insurance Agency, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BW Leasing, Inc.	Etats-Unis					S1	IG	100%	100%
Center Club, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Claas Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	75,9%	62,5%	V2	IG	75,9%	63,6%	
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Investment Service Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Community Service, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Equity Lending Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Essex Credit Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FHB Guam Trust Co.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
FHL Lease Holding Company Inc.	Etats-Unis					S1	IG		



Dénomination	Pays	31/12/2012				31/12/2011			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Structures Ad Hoc (suite)									
Sant Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E1
ST 2001 FH-1	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E1
SWB 98-1	Etats-Unis	IG	-	-	S1	IG	-	-	E1
SWB 99-1	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E1
VTA 1998-FH	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E1
1997-LRV-FH	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E1
1999-FH-1 (SNCF)	Etats-Unis	IG	-	-	S1	IG	-	-	E1
1999-FH-2 (SNCF)	Etats-Unis	IG	-	-	S1	IG	-	-	E1
Europe Méditerranée									
Banque de Nankin	Chine	ME	14,7%	14,7%	V1	ME	12,7%	12,7%	
Banque du Sahara LSC	Libye								S2
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%		IG	59,8%	59,8%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	ME	46,7%	46,7%		ME	46,7%	46,7%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée	ME	30,8%	30,8%		ME	30,8%	30,8%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	IG	85,0%	85,0%		IG	85,0%	85,0%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%		IG	54,1%	54,1%	
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar								S2
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	66,7%	66,7%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Assurance	Maroc	ME*	100%	67,0%		ME*	100%	66,7%	E1
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc								S4
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso (ex-Cetelem Maroc)	Maroc	IG	99,9%	66,9%		IG	99,9%	66,7%	V3
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc	ME*	100%	67,0%		ME*	100%	66,7%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	IG	72,0%	48,3%		IG	72,0%	48,1%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	IG	100%	67,0%		IG	100%	66,7%	
BNP Intercontinentale - BNPI	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Bank Polska SA	Pologne	IG	99,9%	74,9%		IG	99,9%	74,8%	
BNP Paribas BDDI Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas El Djazair	Algérie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Fortis Yatirim Holding AS	Turquie	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
BNP Paribas SAE	Egypte	IG	95,2%	95,2%		IG	95,2%	95,2%	
BNP Paribas Yatirim Holding Anonim Sirketi	Turquie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
Dominet SA	Pologne	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
Fortis Bank Anonim Sirketi	Turquie								S4
Fortis Bank Malta Ltd.	Malte	ME*	100%	74,9%		ME*	100%	74,9%	D1
Fortis Faktoring AS	Turquie	ME*	100%	74,9%		ME*	100%	74,9%	E3
Fortis Holding Malta BV	Pays-Bas	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
Fortis Holding Malta Ltd.	Malte	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
Fortis Portby Yonemli AS	Turquie								S4
Fortis Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie								S4
IC AXA Insurance	Ukraine	ME*	49,8%	49,8%		ME*	49,7%	49,7%	
IC AXA Ukraine	Ukraine				S4				
Orient Commercial Bank	Vietnam	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	V1
TEB Holding AS (Groupe)	Turquie	IP	50,0%	37,5%		IP	50,0%	37,5%	
Ukrainian Leasing Company	Ukraine	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
UkrSbbank	Ukraine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
Structures Ad Hoc									
K-Kolekt LLC	Ukraine	IG	-	-		IG	-	-	E2
Investment Solutions									
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Assurance									
AG Insurance-Gruppe	Belgique	ME	25,0%	18,7%		ME	25,0%	18,7%	
Anfn Epargne Pension	France								S4
BNP Paribas Assurance TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
BNP Paribas Cardif	France	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif BV (ex- BNP Paribas Assurance BV)	Pays-Bas	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Emekli Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV (ex-Cardif Levensverzekeringen NV)	Pays-Bas	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Pojistovna A.S (ex-Pojistovna Cardif Pro Vita A.S)	Rép. Tchèque	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif PSC Ltd. (ex-Pinnacle Underwriting Limited)	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA (ex-Compania de Seguros Generales Cardif SA)	Chili	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA (ex-Compania de Seguros de Vida Cardif SA)	Chili	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Rassicurazione S.P.A. (ex-BNL Vita SPA)	Italie	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	V1

Dénomination	Pays	31/12/2012				31/12/2011			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Assurance (suite)									
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie	France	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Btbsib Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Bésil	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Bésil	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Forsikring AB	Suède	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Cardif Holdings Inc.	Etats-Unis				S3	IG (3)	100%	100%	
Cardif Insurance Company	Russie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Services	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Cardif Leven	Belgique	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Life Insurance Company	Etats-Unis								S2
Cardif Life Insurance Co. Ltd.	Corée du sud	IG (3)	85,0%	85,0%		IG (3)	85,0%	85,0%	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (3)	66,7%	51,1%		IG (3)	66,7%	51,1%	V3
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Nordic AB	Suède	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpiezen na Zycie SA	Pologne	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Schadeverzekering NV	Pays-Bas	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Darnell Ltd.	Irlande	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
F & B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Fortis Luxembourg - Vie SA	Luxembourg								S4
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG (3)	100%	99,0%		IG (3)	100%	99,0%	
Luizseg	Bésil	ME*	50,0%	50,0%		ME*	50,0%	50,0%	D1
Nato Assurance	France	ME*	50,0%	50,0%		ME*	50,0%	50,0%	D1
NCVP Participacoes Societarias SA	Bésil	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Pozycjon Arka Powszechnie Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne	ME	33,3%	33,3%		ME	33,3%	33,3%	
Pojstvna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Portes de Claye SCI	France	ME	45,0%	57,2%	E3				
Rueli Caudron SCI	France				S3	IG (3)	100%	100%	
Soo SCI	France	ME	46,4%	58,3%	E1				
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Inde	ME	26,0%	26,0%		ME	26,0%	26,0%	
Structures Ad Hoc									
Odysse SCI	France	IG (3)	-	-		IG (3)	-	-	
Wealth Management									
Bank Insigner de Beaufort NV	Pays-Bas	IG	63,0%	63,0%		IG	63,0%	63,0%	
Bank Insigner de Beaufort Safe Custody NV	Pays-Bas				S3	IG	100%	63,02%	
BNP Paribas Espana SA	Espagne	IG	99,6%	99,6%		IG	99,6%	99,6%	
BNP Paribas Wealth Management	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Monaco	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Conseil Investissement	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Fortis Wealth Management Hong Kong Ltd.	Hong-Kong								S2
Fundamentum Asset Management (FAM)	Luxembourg	ME*	50,0%	50,0%		IG	100%	53,4%	
Insigner de Beaufort Asset Management AG	Suisse	S3	IG	100%	31,5%				
Insigner de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas	S3	IG	100%	63,0%				
Insigner de Beaufort Associes BV	Pays-Bas	S3	IG	100%	63,0%				
Insigner de Beaufort Consulting BV	Pays-Bas	S3	IG	100%	63,0%				
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas	S3	IG	100%	63,0%				
Sodelf Holding AG	Suisse	S3	IG	50,0%	31,5%				
Williams De Bröe Private Investment Management Ltd. (ex- BNP Paribas Private Investment Management Ltd.)	Royaume-Uni								S2
Investment Partners									
Alfred Berg Administration A/S	Danemark	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Asset Management Services AB	Suède				S4	IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Fondsmeglerstskab A/S	Danemark	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Forvalthing AS	Norvège	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Funds	Finlande	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Kapitalforvalthing AB	Suède	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Kapitalforvalthing AS	Norvège	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Kapitalforvalthing Finland AB	Finlande	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Anfn Infrastructure Partners	France				S2	ME	40,0%	36,2%	
Arnhem Investment Management Pty Ltd.	Australie	ME	40,0%	36,2%		ME	40,0%	36,2%	
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	ME*	50,0%	4					



Table with columns: Dénomination, Pays, Méthode, % contrôle, % intérêt, Réf., and sub-columns for 31/12/2012 and 31/12/2011. Includes sections for Investment Partners, Securities Services, and Services Immobiliers.

Table with columns: Dénomination, Pays, Méthode, % contrôle, % intérêt, Réf., and sub-columns for 31/12/2012 and 31/12/2011. Includes sections for Services Immobiliers (suite) and Structures Ad Hoc.

Mouvements de périmètre

- Entrées (E) de périmètre: E1 Franchissement d'un des seuls tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b), E2 Acquisition d'entité, E3 Acquisition ou prise de contrôle, Sorties (S) de périmètre: S1 Cession d'activité (dont dissolution, liquidation), S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable, S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuls définis par le Groupe (cf. note 1.b), S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux, D2 111 Sociétés de Construction de Vente dont 103 en IG et 8 en IP, D3 Le Groupe Klépierre était consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 8.d.).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière, (2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel, (3) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Table with columns: Dénomination, Pays, Méthode, % contrôle, % intérêt, Réf., and sub-columns for 31/12/2012 and 31/12/2011. Rows include Corporate and Investment Banking, France, Europe, and Amériques.

Table with columns: Dénomination, Pays, Méthode, % contrôle, % intérêt, Réf., and sub-columns for 31/12/2012 and 31/12/2011. Rows include Asie - Océanie, Moyen-Orient, Structures Ad Hoc, and various subsidiaries.

Mouvements de périmètre

- Entrées (E) de périmètre: E1 Franchissement d'un des seuls tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b), E2 Acquisition d'entité, E3 Acquisition ou prise de contrôle, Sorties (S) de périmètre: S1 Cession d'activité (dont dissolution, liquidation), S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable, S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuls définis par le Groupe (cf. note 1.b), S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire, V2 Cession partielle, V3 Dilution, V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux, D2 111 Sociétés de Construction de Vente dont 103 en IG et 8 en IP, D3 Le Groupe Klépierre était consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 8.d.).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière, (2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel, (3) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	31/12/2012				31/12/2011			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Structures Ad Hoc (suite)									
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Liquidly Ltd.	Iles Cayman				S3	IG	-	-	
Marc Finance Ltd.	Iles Cayman	IG	-	-		IG	-	-	
Méditerranée	France	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Europe PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Optichamps	France	IG	-	-		IG	-	-	
Participations Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Reconfiguration BV	Pays-Bas				S3	IG (2)	-	-	
Renaissance Fund III	Japon	ME*	-	-		ME*	-	-	D1
Renaissance Fund IV	Japon								S1
Ribera del Loira Arbitrage	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg				S3	IG	-	-	
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg				S3	IG	-	-	
Royale Neuve VII Sarl	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E1
Royale Neuve Finance SARL	Luxembourg				S3	IG	-	-	
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg				S1	IG	-	-	
Scalds Capital (Ireland) Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG (2)	-	-	
Scalds Capital Ltd.	Jersey	IG	-	-		IG (2)	-	-	
Scalds Capital LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG (2)	-	-	
Small (ex-Fortis Bank Reinsurance SA)	Luxembourg	IG	-	-		IG (3)	-	-	V1
Strados FCP FIS	Luxembourg				S3	IG	-	-	
Sunny Funding Ltd.	Iles Cayman				S3	IG	-	-	
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis	ME*	-	-	D1	IG	-	-	
Thunderbird Investments PLC	Irlande				S3	IG	-	-	
Autres Activités									
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
Cobema	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	96,9%	96,9%		IG	96,9%	96,9%	
Erbe	Belgique	ME	42,5%	42,5%		ME	42,5%	42,5%	V2
Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	Belgique	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
Fortis Private Equity France Fund	France	IG	99,9%	75,0%		IG	99,9%	75,0%	
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
Gepeco	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
Anfin Participation 5	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Ejesur SA	Espagne	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Foncière de la Compagnie Bancaire SAS	France				S4	IG	100%	100%	
Noria SAS	France								S4
Société Immobilière Marché Saint-Honoré	France	IG	99,9%	99,9%		IG	100%	100%	
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setc	France				S4	IG	100%	100%	
Société Marloise Participations	France	IG	100%	100%	E1				
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
BNL International Investment SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Home Loan SFH	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas International BV	Pays-Bas								S4
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc	IG	100%	96,7%		IG	100%	96,7%	
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
BNP Paribas Public Sector SCF	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière BNP Paribas	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
LoftBeck Ltd.	Irlande								S3
Margaret Inc.	Etats-Unis								S3
Omnium de Gestion et de Développement Immobilier - OGD	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	IG	100%	53,4%		IG	100%	53,4%	
Sagip	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SSCI	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Bail 2	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Entreprises	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
UCB Localim immobilier 2	France				S3	ME*	100%	100%	
Structures Ad Hoc									
BNP Paribas Capital Trust LLC 6	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas Capital Preferred LLC 6	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Klépierre									
Klépierre SA (Groupe)	France	ME	22,4%	22,3%	D3	IG	57,5%	52,0%	

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuls tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition ou prise de contrôle

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cession d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuls définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Divers Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

D1 111 Sociétés de Construction de Vente dont 103 en IG et 8 en IP

D3 Le Groupe Klépierre était consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 8.4.).

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

Périmètre de consolidation prudentiel

(1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière

(2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

(3) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



8.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RESERVES DES FILIALES

• Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Cession d'actifs de succursales Fortis Banque SA aux succursales BNP Paribas SA situées sur le même territoire	(7)	7	(37)	37
Cession totale de Fortis Capital Corporation et ses filiales à Banexi Holding Corporation			(30)	30
Cession interne de BNP Paribas Leasing Solutions par BNP Paribas SA à BGL BNP Paribas	18	(18)		
Autres	(3)		(13)	13
Total	8	(11)	(80)	80

• Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Fauchier BNP Paribas Investment Partners a acquis en 2010 puis en 2011, 12,5 % de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100%			(24)	(4)
Findomestic BNP Paribas Personal Finance a acquis 25% de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100%			(291)	(337)
Restructuration en Turquie BNP Paribas a restructuré ses activités en Turquie puis a procédé au rachat de 6% de participation aux actionnaires minoritaires de TEB Bank portant ainsi son taux de détention à 56,99% (cf. note 8.d)			23	(129)
Autres		(4)		(7)
Total	-	(4)	(292)	(477)

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 133 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 157 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Galleries Lafayette a annoncé le 19 septembre 2012 son intention d'exercer son option de vente de sa participation dans LaSer au profit de BNP Paribas Personal Finance, en application de la convention d'actionnaires conclue avec son co-actionnaire. BNP Paribas a pris acte de cette décision.

A ce jour, ni le prix, ni l'échéance ne sont déterminés.



8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE

• Regroupement d'entreprises et perte de contrôle réalisés en 2012

▪ Klépierre

BNP Paribas et Simon Property Group ont conclu le 14 mars 2012 un accord sur la cession par BNP Paribas d'un bloc de titres représentant 28,7% du capital de Klépierre. La cession a permis au Groupe de dégager une plus-value de 1 516 millions d'euros, dont 631 millions d'euros de résultat lié à la participation conservée, auxquels s'ajoutent 227 millions d'euros de réévaluations d'opérations internes, l'ensemble étant comptabilisé en Gains nets sur autres actifs immobilisés. A l'issue de cette opération BNP Paribas détient une participation de 22,7% du capital de Klépierre réévaluée à 1 134 millions d'euros au 14 mars sur la base d'un cours de bourse au jour de la transaction de 26,93 euros par titre.

La consolidation par mise en équivalence de Klépierre a conduit le Groupe à constater en résultat un écart d'acquisition négatif de 29 millions d'euros.

La perte de contrôle de Klépierre a pour conséquence notamment de réduire sensiblement le poste des immeubles de placement figurant au bilan du Groupe BNP Paribas. Cette opération se traduit globalement par une diminution de 10,4 milliards d'euros du bilan du Groupe.

• Regroupement d'entreprises réalisé en 2011

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros						
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition	Impact sur la trésorerie	Chiffres clés à la date d'acquisition			
							Actif		Passif	
Fortis Commercial Finance Holding NV	RB	Pays-Bas	100%	100	9	(11)	Prêts et créances sur la clientèle	1 458	Dettes envers les établissements de crédit	867
									Dettes envers la clientèle	463
Fortis Luxembourg Vie	IS	Luxembourg	16,66%	114	(1)	175	Actif financiers en juste valeur par résultat	7 280	Provisions techniques des sociétés d'assuranc	7 750
BNL Vita	IS	Italie	51%	325	120	(144)	Actif financiers en juste valeur par résultat	3 555	Provisions techniques des sociétés d'assuranc	11 545
							Actifs financiers disponibles à la vente	6 979		

▪ Fortis Commercial Finance

BNP Paribas Fortis et ABN AMRO ont conclu le 10 juin 2011 un accord sur l'acquisition, par BNP Paribas Fortis, du réseau international de Fortis Commercial Finance, à l'exception des activités néerlandaises.

Cette partie du réseau de Fortis Commercial Finance, un des leaders de l'affacturage actif dans 12 pays européens et asiatiques, est rattachée à BNP Paribas Factor pour servir les clients institutionnels de BNP Paribas en Europe et Asie.

Le réseau d'affacturage du Groupe s'enrichit de 6 nouveaux territoires : le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Pologne, le Danemark, le Grand-Duché de Luxembourg et Hong Kong. Grâce à cette acquisition le Groupe devient un des leaders de l'affacturage en Europe. Fortis Commercial Finance est consolidée par intégration globale depuis le 4 octobre 2011, et sa contribution au résultat annuel du Groupe en 2011 n'est pas significative.

▪ BNL Vita

Cardif Assicurazioni, filiale italienne de BNP Paribas Cardif, a conclu le 22 décembre 2009 un accord avec l'assureur Unipol pour racheter sa part de 51% dans leur coentreprise de bancassurance BNL Vita. Le Groupe détient depuis le 29 septembre 2011 la totalité du capital de BNL Vita. L'application des normes comptables sur les regroupements d'entreprises conduit à constater un écart d'acquisition, lors de la prise de contrôle de BNL Vita, déterminé sur la participation totale du Groupe dans cette filiale.

Fondée en 1987, BNL Vita est le 6ème acteur du marché de la bancassurance en Italie et distribue ses produits d'assurance-vie à travers le réseau d'agences de BNL, la banque italienne du Groupe. BNL Vita



est consolidée par intégration globale depuis le 30 septembre 2011, et sa contribution au résultat annuel du Groupe en 2011 n'est pas significative.

L'entité prend la dénomination BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione e Riassicurazione.

- Cardif Lux International / Fortis Luxembourg Vie SA

Ageas et BGL BNP Paribas d'une part, et BNP Paribas Cardif d'autre part ont signé un accord de fusion le 7 juin 2011 portant sur Fortis Luxembourg Vie et Cardif Lux International. Ageas et BGL BNP Paribas étaient respectivement actionnaires à hauteur de 50% chacun dans Fortis Luxembourg Vie (consolidée par mise en équivalence à hauteur de 50% dans le Groupe BNP Paribas). BNP Paribas Cardif était actionnaire à 100% de Cardif Lux International (consolidée par intégration globale dans le Groupe BNP Paribas). A l'issue de la transaction, le Groupe BNP Paribas contrôle le nouvel ensemble à hauteur de 66,66%. Celui-ci est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2011.

L'entité fusionnée prend la dénomination commerciale de Cardif Lux Vie et devient un acteur majeur de la distribution des produits d'assurance-vie et de prévoyance sur le marché luxembourgeois.

- Teb Bank

A la suite de l'acquisition de Fortis Banque SA, un accord prévoyant la fusion de TEB et de Fortis Bank Turquie a été conclu entre BNP Paribas, le groupe Colakoglu (co-actionnaire de TEB depuis 2005) et BNP Paribas Fortis. La fusion des deux entités a été votée par les assemblées générales des deux banques le 25 janvier 2011 et réalisée le 14 février. Les principes de gouvernance de TEB ont été étendus à la nouvelle entité qui est consolidée par intégration proportionnelle. Le groupe Colakoglu dispose d'une option lui permettant de céder sa participation dans TEB Holding, holding de contrôle de TEB, au Groupe BNP Paribas à valeur de marché à compter du 15 février 2012. Cette option inclut un prix minimum sur la participation historique du groupe Colakoglu atteignant 1 633 millions de livres turques à compter du 1 avril 2014.

Le Groupe BNP Paribas a également acquis en juin 2011, dans le cadre d'une offre publique d'achat, 6% des titres cotés du nouvel ensemble TEB.



8.e REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

POLITIQUE DE REMUNERATION ET D'ATTRIBUTION DES AVANTAGES SOCIAUX AUX MANDATAIRES SOCIAUX

- **Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

Rémunérations fixes

La rémunération annuelle fixe de M. Baudouin Prot, Président, s'élève à 850 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé en qualité de Directeur Général a été portée de 1 050 000 euros à 1 250 000 euros à compter du 1^{er} juillet 2012.

Les rémunérations annuelles de MM. Georges Chodron de Courcel, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués, s'élèvent, respectivement, à 600 000 euros, 580 000 euros et 450 000 euros.

Rémunérations variables

La partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée à partir d'une rémunération cible égale à 100% pour M. Baudouin Prot, 150% pour MM. Jean-Laurent Bonnafé, Georges Chodron de Courcel et Philippe Bordenave et 120% pour M. François Villeroy de Galhau de leur rémunération fixe. Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe, de la performance managériale des mandataires sociaux et de l'appréciation par le Conseil d'administration de la politique de risque et de liquidité de BNP Paribas. La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux à la réussite de BNP Paribas, s'agissant du Président, notamment au titre des missions qu'il accomplit en vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et le fonctionnement du Conseil et, s'agissant du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, au titre de leurs fonctions de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

- ***Critères liés à la performance du Groupe***

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 75 % de la rémunération variable cible et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

- MM. Baudouin Prot, Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave
 - Évolution du bénéfice net par action (37,5 % de la rémunération variable cible) ;
 - Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).
- MM. Georges Chodron de Courcel et François Villeroy de Galhau
 - Évolution du bénéfice net par action (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
 - Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ;



- Évolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- Réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).

▪ **Critères personnels**

Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation :

- *anticiper* : définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- *décider* : déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- *animer* : reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe (l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité). Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance.

La part de rémunération variable liée aux critères personnels est limitée à 25 % de la rémunération variable cible.

▪ **Critères liés à la politique de risque et de liquidité**

Les critères liés à la politique de risque et de liquidité ne concernent que le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués. La part de rémunération variable correspondant à ces critères est conditionnée à la réalisation de plusieurs objectifs mesurables et préalablement définis ; elle ne peut être attribuée qu'à la condition que :

- la rémunération variable liée aux indicateurs chiffrés représentatifs de la performance du Groupe soit au moins égale à la part correspondante de la rémunération cible ;
- le classement du CDS de BNP Paribas soit dans le premier tiers des CDS les plus bas de l'échantillon des 21 banques comparables habituellement publié.

En 2012, le Conseil d'administration s'est assuré en outre que le montant de la rémunération variable ainsi que la somme de ses éléments constitutifs sont cohérents avec l'évolution des résultats du Groupe et en tout état de cause que le montant de la rémunération variable n'excédait pas 180% de la rémunération fixe. Il en a rendu compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration a décidé que les rémunérations variables attribuées en 2012 au titre de 2011 aux dirigeants mandataires sociaux sont différées sur trois années en proportion de 60 % de leur montant avec un plancher de 300 000 euros payable en 2013. La partie différée est soumise à une condition de rentabilité des fonds propres et indexée pour moitié sur l'évolution du cours de l'action ; la partie non différée est elle-même pour moitié reportée de six mois et indexée sur l'évolution du cours de l'action.



Rémunération à long terme des mandataires sociaux en cas de hausse du cours de l'action

Les mandataires sociaux de BNP Paribas n'ont reçu ni options de souscription d'actions, ni actions de performance en 2012.

Afin d'associer les dirigeants du Groupe au progrès de l'entreprise dans le long terme, le Conseil d'administration a institué un dispositif de rémunération intégralement conditionnel et fondé sur la valorisation de l'action sur une période de cinq ans, dans des conditions qui, d'une part ne laissent aucune possibilité de choix quant à la date de versement, d'autre part plafonnent les possibilités de gain.

Aucune rémunération ne sera versée au titre de ce dispositif si, 5 ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé de moins de 5%. Quand bien même l'action aurait progressé de plus de 5%, l'existence d'une rémunération serait soumise à la réalisation, chaque année, d'une condition de performance relative du cours de l'action BNP Paribas. Selon cette condition, la fraction correspondante de l'attribution pourrait être, année après année, maintenue, réduite ou perdue. La somme versée in fine serait fonction de la hausse de l'action constatée sur cinq ans ; elle évoluerait de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite d'un plafond qui s'appliquerait au cas où l'action aurait fortement progressé.

Concernant l'attribution effectuée en 2012 au titre de cette rémunération à long terme conditionnelle, la valeur comptable à la date d'attribution (3 mai 2012) s'établit à 228 565 euros pour M. Baudouin Prot, 311 323 euros pour M. Jean-Laurent Bonnafé, 205 132 euros pour M. Georges Chodron de Courcel, 193 561 euros pour M. Philippe Bordenave et 108 421 euros pour M. François Villeroy de Galhau.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, entré chez BNP Paribas en 1993, nommé directeur général le 1^{er} décembre 2011 a accepté de renoncer (avec effet au 1^{er} juillet 2012) à son contrat de travail conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Cette décision a pour conséquence de lui faire perdre, à l'exception des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité et de couverture des frais de santé, les avantages des dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise dont il aurait bénéficié en tant que salarié et cadre dirigeant depuis près de vingt ans (notamment les droits liés à son contrat de travail en cas de rupture de celui-ci).

En contrepartie, une convention réglementée, qui sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012, a été autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012. Elle prévoit les dispositions suivantes, en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé :

1. Aucune indemnité de départ ne sera due à Monsieur Jean-Laurent Bonnafé :
 - en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde ;
 - en cas de non satisfaction des conditions de performance énoncées au point 2 ;
 - ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général;
2. Si la cessation des fonctions de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé devait intervenir en dehors des cas énumérés au point 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit :
 - a. si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a rempli à hauteur d'au moins 80% les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité.



b. dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué en (2a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération due au titre de l'année 2011.

3. En cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle Monsieur Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée :
- sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus,
 - et sera soumise aux mêmes conditions.

MM. Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Dans le cadre d'une convention autorisée par le Conseil d'administration par laquelle il a été mis fin au contrat de travail de M. Baudouin Prot, BNP Paribas s'est engagé à lui verser, lorsqu'il quittera le Groupe pour prendre sa retraite, une compensation d'un montant de 150 000 euros correspondant à la prime de fin de carrière qu'il aurait reçue en application d'un accord relatif à la Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Nationale de Paris.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne percevra pas de prime de fin de carrière lors de son départ en retraite, au-delà de l'indemnité de cessation des fonctions mentionnée ci-dessus.

MM. Georges Chodron de Courcel, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de leur situation contractuelle initiale.

Régimes de retraite supplémentaires ⁽¹⁾

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration et Directeur Général délégué. MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la Sécurité sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels, correspondant à l'année 2012, serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives,

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-5).



alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Ces engagements avaient fait l'objet de provisions par la Banque Nationale de Paris. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

L'avantage constitué par ce régime de retraite a toujours été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination des rémunérations globales des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration a constaté en 2009 que ce régime était conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise a été, en 2012, de 400 euros par bénéficiaire.

Régime de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.

Dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2012	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Baudouin PROT		✓	✓			✓		✓
M. Jean -Laurent BONNAFE		✓ ⁽¹⁾	✓ ⁽²⁾		✓ ⁽³⁾			✓
M. Georges CHODRON de COURCEL	✓		✓			✓		✓
M. Philippe BORDENAVE	✓		✓ ⁽²⁾			✓		✓
M. François VILLEROY de GALHAU	✓		✓ ⁽²⁾			✓		✓

⁽¹⁾ Renonciation au contrat de travail avec effet au 1^{er} juillet 2012.

⁽²⁾ Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau bénéficient exclusivement du régime de retraite article 83 du Code Général des Impôts mis en place pour tous les salariés et les mandataires sociaux de BNP Paribas SA.

⁽³⁾ Cf. ci-dessus, Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.



Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2012 ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature de 2012.

Rémunération due au titre de 2012 En euros	Rémunérations			Jetons de présence (3)	Avantages en nature ⁽⁵⁾	TOTAL Rémunération ⁽⁶⁾
	Fixe ⁽¹⁾	Variable				
		Payée en 2013	Différée			
Baudouin PROT						
Président du Conseil d'Administration (rappel 2011)	850 000 (941 667)	330 000 (471 970) ⁽²⁾	495 000 (707 956)	93 010 (91 796)	3 701 (3 926)	1 716 404 (2 166 394)
Jean-Laurent BONNAFE						
Directeur Général (rappel 2011)	1 150 000 (820 833)	672 000 (463 106) ⁽²⁾	1 008 000 (694 659)	143 540 (97 087)	3 108 (3 197)	2 870 811 (2 020 548)
Georges CHODRON de COURCEL						
Directeur Général délégué (rappel 2011)	600 000 (600 000)	356 000 (305 143) ⁽²⁾	534 000 (457 714)	98 558 (106 133)	4 141 (4 141)	1 494 141 (1 366 998)
Philippe BORDENAVE						
Directeur Général délégué (rappel 2011 - Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	580 000 (48 333)	344 000 (25 842) ⁽²⁾	516 000 (38 763)	7 500 (4)	2 879 (13)	1 442 879 (112 951)
François VILLEROY de GALHAU						
Directeur Général délégué (rappel 2011 - Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	450 000 (37 500)	300 000 (33 321) ⁽²⁾	230 000 (22 214)	86 042 (4)	3 114 (260)	983 114 (93 295)
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2012 (rappel 2011)						8 507 349 (5 760 186)

(1) Salaire effectivement versé en 2012.

(2) Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2011 et payée en 2012.

(3) M. Baudouin Prot ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et de la société Erbé. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ce dernier mandat est déduit de la rémunération variable versée.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA, BNP Paribas Fortis, BNL, BNP Paribas Personal Finance et de la société Erbé. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces quatre derniers mandats est déduit de la rémunération variable versée.

M. Georges Chodron de Courcel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de la société Erbé et de BNP Paribas Fortis. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée.

M. Philippe Bordenave ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas Personal Finance. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ce mandat est déduit de la rémunération variable versée.

M. François Villerooy de Galhau ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BGL, BNL, BNP Paribas Fortis, BNP Paribas Leasing Solutions et Cortal Consors. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée.

(4) M. Philippe Bordenave et M. François Villerooy de Galhau n'ont pas perçu de jetons de présence entre le 1er décembre 2011, date de début de leur mandat de mandataires sociaux, et le 31 décembre 2011.

(5) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

(6) Rémunération totale après déduction des jetons de présence imputés sur la rémunération variable.



Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute versée en 2012 ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature du même exercice.

Rémunération versée en 2012 En euros	Rémunérations		Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL Rémunération
	Fixe	Variable ⁽¹⁾			
Baudouin PROT					
Président du Conseil d'Administration (rappel 2011)	850 000 (941 667)	819 495 (799 042)	93 010 (91 796)	3 701 (3 926)	1 766 206 (1 836 430)
Jean-Laurent BONNAFÉ					
Directeur Général (rappel 2011)	1 150 000 (820 833)	640 935 (513 619)	143 540 (97 087)	3 108 (3 197)	1 937 583 (1 434 736)
Georges CHODRON de COURCEL					
Directeur Général délégué (rappel 2011)	600 000 (600 000)	457 166 (435 540)	98 558 (106 133)	4 141 (4 141)	1 159 865 (1 145 814)
Philippe BORDENAVE					
Directeur Général délégué (rappel 2011 - Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	580 000 (48 333)	406 366 (690) ⁽²⁾	7 500 -	2 879 (13)	996 745 (49 036)
François VILLEROY de GALHAU					
Directeur Général délégué (rappel 2011 - Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)	450 000 (37 500)	216 815 (690) ⁽²⁾	86 042 -	3 114 (260)	755 971 (38 450)
Rémunération totale versée aux mandataires sociaux en 2012 (rappel 2011)					6 616 370 (4 504 466)

⁽¹⁾ Les montants indiqués comprennent outre la rémunération variable proprement dite, les éléments de rémunération de nature exceptionnelle ainsi que les déductions correspondant à la reprise des jetons de présence.

La rémunération variable de M. Baudouin Prot au titre de 2011 payée en 2012, a été réduite d'un montant de 50 920 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2011.

La rémunération variable de M. Jean-Laurent Bonnafé au titre de 2011 payée en 2012, a été réduite d'un montant de 58 334 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2011.

La rémunération variable de M. Georges Chodron de Courcel au titre de 2011 payée en 2012, a été réduite d'un montant de 106 133 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2011.

La rémunération variable de M. Philippe Bordenave au titre de 2011 payée en 2012, a été réduite d'un montant de 6 879 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2011.

La rémunération variable de M. François Villeroy de Galhau au titre de 2011 payée en 2012, a été réduite d'un montant de 53 413 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2011.

⁽²⁾ Prime perçue en décembre 2011 attribuée au titre d'un accord d'entreprise à tous les salariés de BNP Paribas SA présents à temps plein pendant toute l'année 2010.

Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2012 est de 30,5% (32,3 % en 2011).

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	Exercice 2012	Exercice 2011
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière <i>valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	620 247 €	746 318 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies <i>valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	19,01 M€	18,5 M€
Régime de retraite à cotisations définies <i>cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	2 000 €	1 588 €
Prévoyance / Couverture Santé		
primes versées par l'entreprise dans l'année	23 429 €	74 263 €



Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

En euros	Jetons de présence versés en 2012	Jetons de présence versés en 2011
M. AUGUSTE Patrick ⁽¹⁾		26 861
M. BEBEAR Claude ⁽²⁾	31 306	48 009
Mme BERGER Suzanne ⁽³⁾		23 358
M. BONNAFE Jean-Laurent	37 703	38 753
M. DE CHALENDAR Pierre-André ⁽⁴⁾	16 461	
M. GIANNO Jean-Marie ⁽⁵⁾	10 054	47 034
M. GRAPPOTTE François ⁽³⁾		45 317
M. KESSLER Denis	71 294	74 466
Mme KUNEVA Meglena	46 203	36 629
M. LEPETIT Jean-François	76 177	65 524
Mme MISSION Nicole	45 489	17 624
M. MOUCHARD Thierry ⁽⁶⁾	26 515	
Mme PARISOT Laurence	39 615	41 726
M. PEBEREAU Michel	44 859	40 876
Mme PLOIX Hélène	53 672	45 972
M. PROT Baudouin	37 703	40 876
M. SCHWEITZER Louis	67 896	60 239
M. TILMANT Michel	55 547	56 590
M. VAN BROEKHOVEN Emiel	55 547	55 528
Mme WEBER-REY Daniela	46 522	55 528
Mme WICKER-MIURIN Fields	52 432	20 597
Total	814 995	841 507

(1) Mandat ayant pris fin le 30 juin 2011.

(2) Mandat ayant pris fin le 23 mai 2012.

(3) Mandat ayant pris fin le 11 mai 2011.

(4) Mandat ayant débuté le 23 mai 2012.

(5) Mandat ayant pris fin le 15 février 2012.

(6) Mandat ayant débuté le 16 février 2012.



- Plans d'options de souscription d'actions**

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, BNP Paribas met en œuvre un programme d'attribution d'options de souscription d'actions dont les caractéristiques, arrêtées par le Conseil d'administration, sont décrites dans la note annexe aux rémunérations et avantages consentis au personnel (paiement à base d'actions).

Bien que les dispositions de ce programme s'appliquent aux mandataires sociaux, le Conseil d'administration n'a pas souhaité en faire usage en 2012.

- Options consenties et levées en 2012

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		Attribution individuelle en pourcentage du nombre d'actions composant le capital
					en euros	en % de la charge comptable	
Options consenties en 2012	Néant	-	-	-	-	-	-
Options levées en 2012	Néant	-	-	-	-	-	-
Options consenties en 2011	Néant	-	-	-	-	-	-
Options levées en 2011							
Baudouin PROT	94 818	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Georges CHODRON de COURCEL	4 675	35,87	21/03/2003	20/03/2013			

- Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social en cette qualité

En euros	2012	2011
Baudouin PROT		
Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations au titre de l'exercice	1 716 404	2 166 394
Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution	228 565	492 506
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 944 969	2 658 900
Jean-Laurent BONNAFE		
Directeur Général		
Rémunérations au titre de l'exercice	2 870 811	2 020 548
Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution	311 323	399 744
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	3 182 134	2 420 292
Georges CHODRON de COURCEL		
Directeur Général Délégué		
Rémunérations au titre de l'exercice	1 494 141	1 366 998
Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution	205 132	323 780
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 699 273	1 690 778
Philippe BORDENAVE		
Directeur Général Délégué		
Rémunérations au titre de l'exercice	1 442 879	112 951 ⁽¹⁾
Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution	193 561	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 636 440	112 951 ⁽¹⁾
François VILLEROY de GALHAU		
Directeur Général Délégué		
Rémunération au titre de l'exercice	983 114	93 295 ⁽¹⁾
Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution	108 421	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 091 535	93 295 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ rémunération perçue entre le 1er décembre 2011 (date de début de mandat) et le 31 décembre 2011.



Ce tableau représente le nombre d'options détenu par les mandataires sociaux au 31 décembre 2012.

Société émettrice du plan	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas
Date d'attribution du plan	21/03/2003	24/03/2004	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008	08/04/2009	05/03/2010	04/03/2011
Baudouin PROT	201 688	-	155 125	184 537	174 300	174 299	-	-	-
Jean-Laurent BONNAFE	-	-	41 368	51 261	61 518	61 517	-	-	-
Georges CHODRON de COURCEL	-	-	62 052	92 269	92 277	102 529	-	-	-
Philippe BORDENAVE	38 484	-	41 368	36 908	36 911	41 012	41 014	24 900	18 660
François VILLEROY de GALHAU	-	7 750	15 514	15 379	15 380	15 380	41 014	24 900	18 660
Nombre d'options à fin 2012 par plan ⁽¹⁾	240 172	7 750	315 427	380 354	380 386	394 737	82 028	49 800	37 320

⁽¹⁾ L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en octobre 2009 a conduit, conformément à la réglementation en vigueur et pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription (DPS), à l'ajustement du nombre et des prix d'exercice des options.

• Actions de performance

Dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions mis en œuvre au bénéfice des catégories de salariés décrites dans la note annexe 7.e ci-dessus, MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau ont reçu des actions de performance intégralement conditionnelles.

Société émettrice du plan	BNP Paribas		BNP Paribas	
	nombre d'actions ⁽¹⁾	valorisation ⁽²⁾	nombre d'actions	valorisation ⁽²⁾
Date d'attribution du plan	05/03/2010		04/03/2011	
Date d'acquisition	05/03/2013		04/03/2014	
Date de disponibilité	06/03/2015		04/03/2016	
Conditions de performance	oui		oui	
Philippe BORDENAVE	2 070	103 500	4 665	223 174
François VILLEROY de GALHAU	2 070	103 500	4 665	223 174
Total	4 140	207 000	9 330	446 347

⁽¹⁾ Le nombre d'actions a été ajusté afin de prendre en compte la perte d'un tiers de l'attribution initiale en raison de la non atteinte de la condition de performance relative à cette fraction.

⁽²⁾ Valorisation à la date d'attribution des actions selon la méthode décrite en note 7.e.

Aucun mandataire social ne détient d'actions de performance disponibles au 31 décembre 2012.

• Rémunération à long terme des mandataires sociaux de BNP Paribas en cas de hausse du cours de l'action

Ce tableau représente la juste valeur à la date d'attribution des plans et au 31 décembre 2012 de la rémunération à long terme des mandataires sociaux:

Société émettrice du plan	BNP Paribas		BNP Paribas	
	A la date d'attribution du plan	Au 31/12/2012	A la date d'attribution du plan	Au 31/12/2012
Date d'attribution du plan	12/04/2011		03/05/2012	
Date d'échéance du plan	12/04/2016		03/05/2017	
En euros	A la date d'attribution du plan	Au 31/12/2012	A la date d'attribution du plan	Au 31/12/2012
Baudouin PROT	492 506	410 310	228 565	346 375
Jean-Laurent BONNAFE	399 744	333 030	311 323	471 789
Georges CHODRON de COURCEL	323 780	269 743	205 132	310 864
Philippe BORDENAVE	-	-	193 561	293 328
François VILLEROY DE GALHAU	-	-	108 421	164 305
Total	1 216 031	1 013 083	1 047 002	1 586 662



- **Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options**

Le Conseil d'administration a décidé que le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués étaient tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues de levées d'options. Pour M. Jean-Laurent Bonnafé cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} septembre 2008, date à laquelle il a été nommé mandataire social. Cette obligation de conservation s'applique à MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau pour les options qui leur seraient attribuées à compter du 1^{er} décembre 2011. Elle sera considérée comme remplie dès lors que les seuils définis ci-dessous au titre de la détention d'actions seront atteints au moyen d'actions issues de la levée d'options.

Le Conseil d'administration a décidé que MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel restent tenus de détenir pendant la durée de leurs fonctions la quantité minimale de titres que le Conseil d'administration avait précédemment fixée à 80 000 actions pour M. Baudouin Prot et 30 000 actions pour M. Georges Chodron de Courcel. Il a également décidé que la quantité minimale de titres que M. Jean-Laurent Bonnafé sera tenu de détenir pendant la durée de ses fonctions sera portée de 30 000 actions à 80 000 actions soit un nombre d'actions identique à celui qui avait été fixé pour M. Baudouin Prot dans ses fonctions de Directeur Général. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention directe d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Epargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1^{er} décembre 2014, soit trois années après sa nomination en qualité de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a arrêté en considération de leur rémunération respective la quantité minimale de titres que MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau devront détenir pendant la durée de leurs fonctions sous forme d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Epargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas. Il a fixé cette quantité minimale à 30 000 titres pour M. Philippe Bordenave et à 20 000 titres pour M. François Villeroy de Galhau. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 1^{er} décembre 2016.

- **Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus**

L'ensemble des rémunérations versées en 2012 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 114 370 euros (155 426 euros en 2011), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2012 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 82 058 euros (93 346 euros en 2011). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi que d'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2012 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 833 euros (1 746 euros en 2011).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2012 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 738 euros (717 euros en 2011). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

- **Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux**

Au 31 décembre 2012, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 2 700 091 euros (3 416 297 euros au 31 décembre 2011), il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

**8.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES**

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent la part non éliminée des opérations réciproques qui concernent des entités consolidées par intégration proportionnelle sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Ils présentent également les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	53	130	29	40
Prêts	3 969	1 827	4 058	3 082
Titres	319	16	312	17
Opérations de location-financement	-	-	6	-
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	459	2	479	2
Actifs divers	6	128	11	110
Total	4 806	2 103	4 895	3 251
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	25	726	94	664
Autres emprunts	121	1 861	88	1 627
Dettes représentées par un titre	66	-	67	32
Passifs divers	8	40	11	14
Total	220	2 627	260	2 337
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	100	2 523	20	581
Engagements de garantie donnés	189	102	153	73
Total	289	2 625	173	654

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).



- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

En millions d'euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	134	146	145	93
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(4)	(28)	(4)	(45)
Commissions (produits)	18	351	18	314
<i>Commissions (charges)</i>	(57)	(15)	(60)	(28)
Prestations de services rendues	1	34	1	72
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(63)	-	(96)
Loyers perçus	2	6	2	7
Total	94	431	102	317

ENTITES ASSURANT LA GESTION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués d'indemnités de fin de carrière et de plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En Belgique, Fortis Banque SA finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire pour 18,7%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2012, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 420 millions d'euros (3 164 millions d'euros au 31 décembre 2011). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2012 s'élève à 4,0 millions d'euros (4,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2011).



8.g ECHEANCIER PAR MATURITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse et Banques centrales		103 190						103 190
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	763 799							763 799
Instruments financiers dérivés de couverture	14 267							14 267
Actifs financiers disponibles à la vente	17 093		6 447	10 578	18 513	56 530	83 345	192 506
Prêts et créances sur établissements de crédit	26	10 414	7 387	3 013	3 848	6 413	9 305	40 406
Prêts et créances sur la clientèle		49 195	47 927	58 766	74 957	190 107	209 568	630 520
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 836							5 836
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	264	436	5 019	4 565	10 284
Actifs financiers par échéance	801 021	162 799	61 761	72 621	97 754	258 069	306 783	1 760 808
Banques centrales		1 532						1 532
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	661 995		353	1 585	5 356	24 842	9 492	703 623
Instruments financiers dérivés de couverture	17 286							17 286
Dettes envers les établissements de crédit		15 324	20 525	18 603	5 669	48 928	2 686	111 735
Dettes envers la clientèle		329 327	106 448	32 939	26 079	29 456	15 264	539 513
Dettes représentées par un titre			19 618	33 295	47 581	49 769	22 935	173 198
Dettes subordonnées	2 605		32	452	1 156	8 204	2 774	15 223
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 067							2 067
Passifs financiers par échéance	683 953	346 183	146 976	86 874	85 841	161 199	53 151	1 564 177

En millions d'euros, au 31 décembre 2011	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse et Banques centrales		58 382						58 382
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	820 463							820 463
Instruments financiers dérivés de couverture	9 700							9 700
Actifs financiers disponibles à la vente	17 479		5 581	13 589	17 681	50 398	87 740	192 468
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	16 117	11 244	8 304	3 182	7 966	2 556	49 369
Prêts et créances sur la clientèle	-	55 011	57 993	56 878	72 762	198 788	224 402	665 834
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 060							4 060
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	299	212	4 188	5 877	10 576
Actifs financiers par échéance	851 702	129 510	74 818	79 070	93 837	261 340	320 575	1 810 852
Banques centrales		1 231						1 231
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	723 492		513	2 167	6 131	22 644	7 848	762 795
Instruments financiers dérivés de couverture	14 331							14 331
Dettes envers les établissements de crédit		21 234	49 429	21 475	6 159	42 282	8 575	149 154
Dettes envers la clientèle		319 719	126 907	31 467	27 547	27 030	13 614	546 284
Dettes représentées par un titre			28 020	31 856	27 896	49 713	20 301	157 786
Dettes subordonnées	3 507		23	445	2 360	5 325	8 023	19 683
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	356							356
Passifs financiers par échéance	741 686	342 184	204 892	87 410	70 093	146 994	58 361	1 651 620

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 264 284 millions d'euros et 91 689 millions d'euros au 31 décembre 2012 (253 298 millions d'euros et 106 096 millions d'euros au 31 décembre 2011) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.



8.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2012. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	40 406	41 128	49 369	49 316
Prêts et créances sur la clientèle	630 520	655 097	665 834	683 398
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 284	10 412	10 576	11 135
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	111 735	112 599	149 154	149 879
Dettes envers la clientèle	539 513	540 982	546 284	547 992
Dettes représentées par un titre	173 198	176 466	157 786	154 419
Dettes subordonnées	15 223	14 862	19 683	16 243

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2012 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 5 836 millions d'euros et au passif pour 2 067 millions d'euros (respectivement 4 060 millions d'euros et 356 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à



un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.i PASSIF EVENTUEL : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Dans le cadre de discussions avec le US Department of Justice et le New York County District Attorney's Office et autres superviseurs et autorités gouvernementales, la Banque procède actuellement à une revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US impliquant des Etats ou des personnes morales ou physiques qui pourraient être soumises aux sanctions économiques édictées par les lois américaines, afin de vérifier si la Banque s'est conformée aux lois en question dans ses activités. La revue porte sur un volume significatif d'opérations qui, bien que n'étant pas interdites par la réglementation des pays des entités du Groupe qui les ont initiées, sont susceptibles d'être considérées comme non permises au regard des règles fixées par les autorités américaines, notamment celles de l'Office of Foreign Assets Control. Quand la Banque aura terminé cette revue, elle la présentera aux autorités américaines en faisant valoir ses arguments. Sur la base des opérations aujourd'hui identifiées, il n'est pas possible pour la Banque d'estimer sans une large marge d'incertitude le montant ni même l'ordre de grandeur des conséquences éventuelles en termes d'amendes ou de pénalités de cette revue sur la situation financière du Groupe. Il n'est pas davantage possible de préciser le terme de ce processus. Il est à noter que des revues similaires ont été engagées dans nombre d'institutions et ont souvent conduit à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités significatives en fonction des circonstances propres à chaque situation.

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international. Mise en cause dans sept affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel intervenues en 2008, et une en 2009, ont confirmé à hauteur de 52 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien. BNP Paribas El Djazair continue à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

Le 27 juin 2008, la République d'Irak a intenté une action en justice à New York à l'encontre d'environ 90 sociétés internationales ayant participé au programme « pétrole contre nourriture », dont BNP Paribas en sa qualité de teneur du compte « pétrole contre nourriture » pour le compte des Nations Unies. La plainte prétend, notamment, que les défendeurs se sont entendus pour frauder le programme « pétrole contre nourriture », privant ainsi le peuple irakien de plus de 10 milliards de dollars d'aliments, de médicaments et autres fournitures humanitaires. La plainte prétend également que BNP Paribas aurait agi en violation de ses supposées obligations fiduciaires et contractuelles au titre de l'accord de services bancaires entre BNP Paribas et l'Organisation des Nations Unies. La plainte a été déposée dans le cadre de la loi américaine RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act) qui prévoit le triplement des dommages et intérêts si de tels dommages et intérêts viennent à être accordés. Les défendeurs, dont BNP Paribas, ont déposé une demande d'irrecevabilité de l'ensemble de la plainte sur divers fondements juridiques. Les parties ont plaidé leurs arguments lors d'une audience tenue en octobre 2012. Le 6 février 2013, le juge fédéral américain a débouté la République d'Irak de sa réclamation avec préjudice (c'est-à-dire sans possibilité de réintroduire l'action). La République d'Irak a fait appel le 15 février 2013 devant la cour d'appel fédérale du deuxième circuit.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur



de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,2 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

D'autres litiges et enquêtes sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, devenu Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait actuellement plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre notamment d'Ageas et de BNP Paribas Fortis, dans le cadre de l'augmentation de capital de Fortis (aujourd'hui Ageas) réalisée en octobre 2007 pour l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V.. La Banque se défend vigoureusement dans ces procédures.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont la société ait connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ni du Groupe.



8.j HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2012 Montant hors taxe, en milliers d'euros	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 242	20%	3 359	19%	1 539	16%	8 140	19%
- Filiales consolidées	8 801	55%	9 391	54%	7 393	79%	25 585	60%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	1	0%	564	3%	93	1%	658	2%
- Filiales consolidées	1 472	9%	2 920	17%	227	2%	4 619	11%
Total audit	13 516	84%	16 234	93%	9 252	99%	39 002	91%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	97	1%	77	0%	-	0%	174	0%
Autres	2 518	16%	1 183	7%	77	1%	3 778	9%
Total autres prestations	2 615	16%	1 260	7%	77	1%	3 952	9%
TOTAL HONORAIRES	16 131	100%	17 494	100%	9 329	100%	42 954	100%

Au titre de l'exercice 2011 Montant hors taxe, en milliers d'euros	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 639	19%	4 505	25%	1 230	12%	9 374	18%
- Filiales consolidées	10 775	55%	9 625	53%	8 927	84%	29 327	61%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	348	2%	986	5%	121	1%	1 455	4%
- Filiales consolidées	535	3%	1 815	10%	332	3%	2 682	6%
Total audit	15 297	79%	16 931	93%	10 610	100%	42 838	89%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	20	0%	54	1%	2	0%	76	0%
Autres	4 047	21%	1 133	6%	47	0%	5 227	11%
Total autres prestations	4 067	21%	1 187	7%	49	0%	5 303	11%
TOTAL HONORAIRES	19 364	100%	18 118	100%	10 659	100%	48 141	100%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 613 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012 (1 468 milliers d'euros en 2011).

La diminution des honoraires d'audit en 2012 s'explique par une révision des budgets des Commissaires aux comptes dans le cadre du renouvellement de leur mandat pour la période 2012-2017, ainsi qu'à des effets périmètre, dont pour l'essentiel Klépierre, l'entité étant désormais consolidée par mise en équivalence.

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent principalement des diligences dans le cadre d'opérations financières, des travaux de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'actifs.